

Burundi : Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance—Rapport des services du FMI, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 novembre 2008 avec les autorités du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 8 janvier 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les avis exprimés par le Conseil d'administration lors de son examen du rapport des services du FMI, le 28 janvier 2009, qui a marqué l'achèvement de la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burundi au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités du Burundi*
Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert Sharer et Dominique Desruelle

8 janvier 2009

Accord FRPC :	Le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 7 juillet 2008, un accord triennal au titre de la FRPC, pour un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part).
Entretiens :	<p>Une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Ioannou et Thomas (tous du Département Afrique) a séjourné à Bujumbura du 29 octobre au 12 novembre 2008, pour effectuer la première revue du programme appuyé par les ressources de la FRPC. M. de la Piedra (Représentant résident du FMI) a assisté la mission. M. Nintunze (Bureau de l'administrateur pour le Burundi), a également pris part aux entretiens. La mission s'est aussi entretenue avec une mission de la Banque mondiale sur le point d'achèvement de l'initiative PPTE.</p> <p>La mission a été reçue par : le Président Nkurunziza, M. Ntisezerana, Deuxième Vice-président, M. Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée nationale, M^{me} Nizigama, Ministre de l'économie, des finances et de la coopération au développement, M. Sindayigaya, Gouverneur de la Banque centrale. La mission a eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires, des représentants des syndicats, du secteur privé, des ONG, de la communauté des bailleurs de fonds et des médias.</p>
Revue du programme :	Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin septembre 2008 ont été respectés et les réformes structurelles se poursuivent. Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue du programme appuyé par les ressources de la FRPC.
Point d'achèvement PPTE :	L'examen du passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE par le Conseil d'administration est prévu pour aller de pair avec celui de la première revue de l'accord FRPC.
Publication :	Les autorités burundaises consentent à la publication de ce rapport, de la lettre d'intention, du MPEF, du document afférent au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE ainsi que du rapport annuel de mise en œuvre du DSRP.

Résumé analytique	3
I. Contexte général	4
II. Évolution économique récente et résultats du programme FRPC	4
III. Renforcement de la stabilité économique et maintien de la croissance	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Politique budgétaire et réformes y afférentes	8
C. Politique monétaire	9
D. Politiques du secteur extérieur	10
E. Réformes structurelles	10
F. Suivi du programme	11
G. Risques	11
IV. Évaluation des services du FMI	12
Graphique	
1. Résultats macroéconomiques récents, 2000–08.....	6
Tableaux	
1. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	13
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12	14
3. Opérations financières de l'État, 2007–12	15
4. Situation monétaire, 2005–09	16
5. Comptes de la Banque centrale, 2006–09	17
6. Balance des paiements, 2007–12	18
7. Calendrier des décaissements et revues effectués et prévus, 2008–11	19
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2005–08	20
Appendix	
1. Lettre d'intention.....	21
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	23
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	38

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente. La croissance économique a atteint 4,5 % en 2008, surtout en raison de la bonne récolte caféière et du niveau des financements des bailleurs de fonds plus élevé que prévu. L'inflation a été portée à 22 % en 2008, tirée par l'envolée des prix des produits alimentaires et énergétiques intervenue plus tôt dans l'année. Les perspectives économiques sont généralement bonnes mais ne sont pas exemptes de risques liés à la situation sécuritaire et à l'environnement extérieur.

Les résultats de la mise en œuvre du programme FRPC sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin septembre 2008 ont été respectés et les réformes structurelles se poursuivent. L'Assemblée nationale a voté la nouvelle loi portant statuts de la Banque centrale, la loi organique relative aux lois de finances et le code des investissements.

Le programme pour 2009 vise à ramener l'inflation à un chiffre et à faire reculer davantage la pauvreté. La politique monétaire prudente contribuera à ancrer les attentes inflationnistes, tout en offrant des perspectives de croissance économique suffisantes. La politique budgétaire aidera à consolider les acquis en matière de renforcement des recettes intérieures et à réaffecter les dépenses vers les secteurs liés aux OMD. Les réformes structurelles resteront axées sur le renforcement de la gestion des finances publiques et du dispositif de sauvegardes financières de la Banque centrale.

Les risques qui entourent le programme ne sont pas négligeables. Le principal risque est celui d'une dégradation de la situation politique, sociale et sécuritaire, même si le récent accord de partage du pouvoir conclu par le gouvernement avec le dernier groupe rebelle est de nature à le contenir. Les autres risques ont trait à d'éventuels dérapages de la gouvernance et à une aggravation des conséquences de la crise financière mondiale.

Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue du programme FRPC, sur la base des résultats obtenus et de la fermeté des engagements du Burundi à mettre en œuvre les politiques convenues.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Burundi est classé parmi les pays les moins avancés du monde.** Le PIB par habitant est d'environ 139 dollars EU. Si le pays fait des progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il est probable qu'aucun ne sera atteint en 2015 (tableau 1).
2. **Le Burundi sort de plus d'une décennie de guerre civile.** La situation sécuritaire s'est dégradée en avril 2008, lorsque les *Forces nationales pour la libération* (FNL), dernier groupe belligérant, a quitté les négociations de paix et lancé une attaque contre la capitale Bujumbura. Les hostilités ont pris fin avec la signature d'un accord de cessez-le-feu en mai. En décembre, le gouvernement et le FNL ont conclu un accord de partage du pouvoir. S'il est respecté, cet accord devrait permettre de rétablir la paix. Les élections législatives sont prévues pour 2010.
3. **Dans un environnement post-conflit difficile, le Burundi a réalisé des progrès constants mais inégaux, dans le cadre du premier accord FRPC (2004-08).** À la conclusion de la dernière revue, les administrateurs ont engagé les autorités à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et à poursuivre les réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et à stimuler la croissance.
4. **Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé en août 2008, un nouveau cadre d'assistance stratégique (CAS) pour le Burundi,** axé sur les réformes structurelles visant à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. Le programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI figure à l'annexe d'information.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME FRPC

5. **En 2008, la croissance économique s'est accélérée mais l'inflation s'est accrue** (graphique 1 et tableau 2). Comme prévu dans le programme, la croissance du PIB réel a été portée à 4,5 %, contre 3,6 % en 2007, surtout sous l'effet de la bonne récolte caféière et du niveau de décaissement plus élevé que prévu des ressources allouées aux projets financés sur ressources extérieures. Avec la hausse des prix des produits de base durant les sept premiers mois de l'année, l'inflation, en glissement annuel, devrait ressortir à 22 % d'ici la fin de l'année¹, soit un chiffre bien supérieur aux 14 % inscrits au programme. De janvier à

¹ Pour plus d'informations sur l'impact des chocs alimentaires et pétroliers sur l'inflation dans les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est [East African Community (EAC)], voir Murgasova *et al.* (2008), "Impact of Rising International Food and Fuel Prices on Inflation in the EAC Countries" FMI, Études thématiques.

septembre 2008, le taux de change nominal s'est déprécié de 4 % tandis que le taux de change effectif réel s'est apprécié de 13 %.

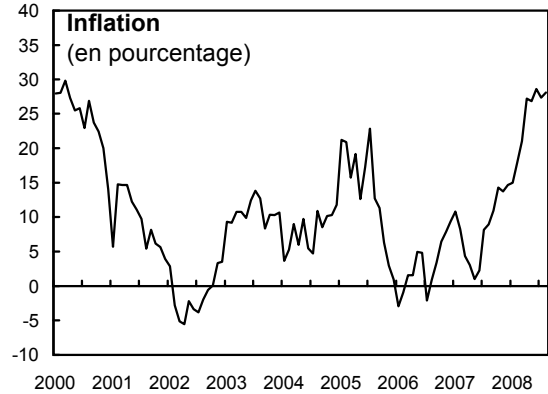
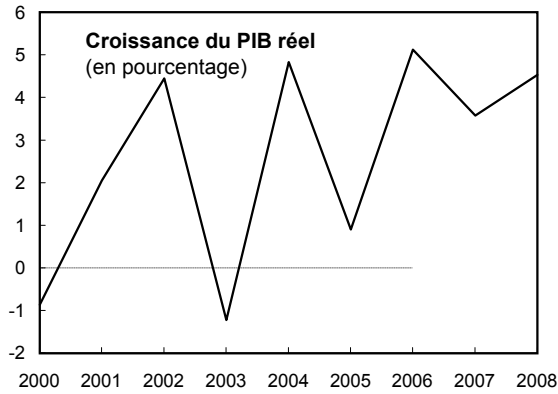
6. **La réaction des autorités aux chocs alimentaires et pétroliers a été globalement appropriée.** Les droits de douane et taxes à l'importation applicables à certains produits alimentaires et pétroliers ont été temporairement suspendus. Pour maintenir le niveau global de recouvrement fiscal, les droits de douane sur les produits pétroliers consommés par les ménages à haut revenu ont été augmentés et l'administration des recettes renforcée. Les autorités se sont également employées à amortir l'impact de la hausse des prix alimentaires et pétroliers sur les populations démunies en renforçant les dispositifs de protection sociale (programmes de sécurité alimentaire et de cantines scolaires par exemple). Pour accroître la production alimentaire, les autorités ont distribué des semences et engrais aux petits paysans, accordé des microcrédits et réhabilité les systèmes d'irrigation. L'incidence budgétaire de ces mesures (estimée à près de 3 % du PIB) a été entièrement couverte par des donateurs.

7. **Les résultats de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC ont été dans l'ensemble satisfaisants.** Le déficit budgétaire global (base caisse, dons hors PPTE inclus) est estimé à environ 4,4 % du PIB, soit légèrement en-dessous de l'objectif de 4,9 %. Selon les estimations, les recettes intérieures sont conformes à l'objectif de 19,1 % du PIB. Le total des dépenses a dépassé le niveau prévu d'environ 2,5 % du PIB, essentiellement en raison du niveau de dépenses financées par l'aide extérieure pour accroître la production alimentaire et amortir l'impact de la hausse des prix alimentaires et pétroliers sur les plus démunis. La masse salariale a dépassé de 0,2 % du PIB le niveau programmé, dénotant la hausse des traitements dans les secteurs sociaux. La bonne tenue de l'exécution budgétaire a permis de réduire les avoirs intérieurs nets par rapport au niveau programmé mais la base monétaire a été plus élevée en raison d'une baisse des avoirs extérieurs nets plus faible que prévu. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés (appendice I, tableau 3).

Graphique 1. Burundi — Récents résultats macroéconomiques, 2000-08

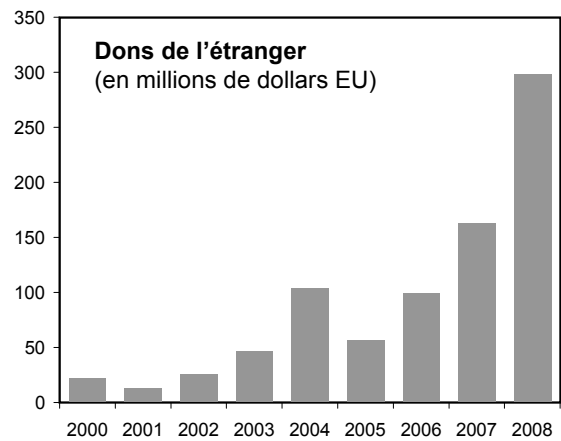
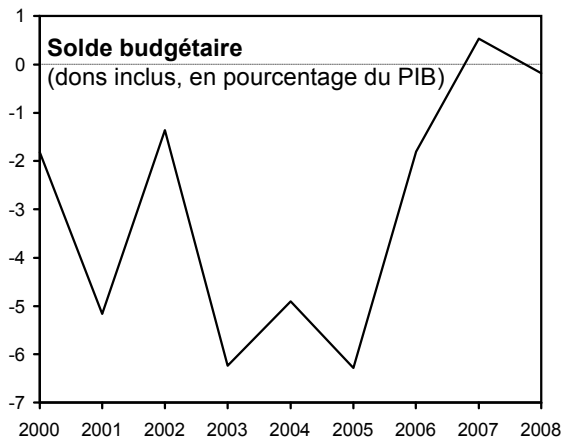
Une croissance volatile, mais tendance à la hausse ..

... et une forte augmentation de l'inflation.



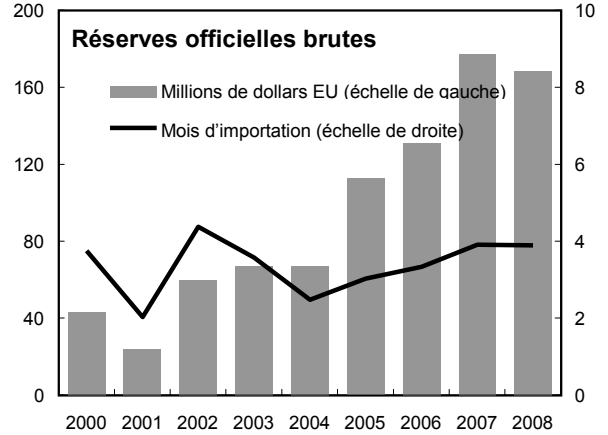
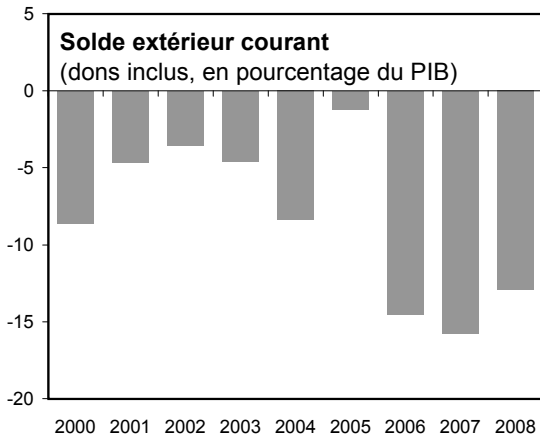
Amélioration du solde budgétaire ...

... avec l'accroissement des dons extérieurs.



Détérioration du solde extérieur courant ...

... les flux entrants de ressources officielles ont contribué à l'accumulation des réserves.



Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

8. **Les réformes structurelles progressent** (MPEF, para. 6). L'Assemblée nationale a notamment voté la nouvelle loi portant statuts de la Banque centrale, la loi organique relative aux lois de finances et le code d'investissement. Le recensement des agents de la fonction publique a été mené à bien (critère de réalisation structurel à fin septembre 2008) et celui des effectifs de l'armée et de la police est en cours.

III. RENFORCEMENT DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA CROISSANCE

9. **Les autorités ont réitéré leur volonté de renforcer la stabilité macroéconomique et poursuivre la réduction de la pauvreté.** Elles ont admis qu'elles doivent maintenir des politiques budgétaire et monétaire prudentes, et recourir principalement à des dons et prêts hautement concessionnels pour éviter le surendettement, même si la mise en œuvre des initiatives PPTTE et IADM auront pour effet d'alléger la charge de la dette du Burundi.

A. Perspectives macroéconomiques

10. **Les perspectives économiques à court terme sont tributaires de l'impact négatif de la crise financière internationale** (tableau 1 du texte). La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,5 % en 2009, en recul d'un demi-point par rapport aux prévisions établies par les services du FMI en juin 2008 (Rapport du FMI no. 08/282). Cette révision à la baisse est due au fléchissement de la demande mondiale résultant de la crise financière mondiale. La croissance, en 2009, sera tirée par : 1) un léger rebond de la production alimentaire (principale facteur de croissance économique); 2) le choc positif de l'offre lié à la baisse du cours du pétrole; 3) une forte augmentation de l'investissement en 2008-09. Les autorités sont conscientes que des risques de dégradation, liés aux effets de la crise financière actuelle (para. 28), pèsent sur les perspectives de croissance à court terme. En raison de la baisse des prix pétroliers, l'inflation nominale devrait culminer à 22 % en 2008, avant de tomber à 9 % en 2009. Les réserves de change brutes devraient subir une légère contraction et se situer à 3 mois ½ d'importation environ.

11. **Pour autant que l'amélioration de la situation sécuritaire se poursuive, les perspectives économiques à moyen terme du Burundi semblent positives** (tableau 1 du texte). La croissance à moyen terme du PIB se situerait en moyenne à 4,8 % sur la période 2008-12. L'inflation devrait ralentir, tombant à 5½ % d'ici 2012. Les réserves de change brutes se stabiliseraient autour de 3 mois d'importation.

12. **La trajectoire de croissance prévue, comparable à celle observée dans d'autres pays sortant d'un conflit, dépend de trois facteurs** : 1) poursuite de l'élimination des grandes distorsions économiques dans la filière café surtout, qui aura pour effet de doper la productivité totale des facteurs; 2) forte poussée de l'investissement, due à l'aide extérieure surtout liée à la rénovation des infrastructures, contribuant à éliminer les principaux goulets d'étranglement; 3) poursuite de la libéralisation des échanges avec l'adhésion à la CAE, qui permettra de diversifier l'économie, stimuler la concurrence et capter plus d'investissement.

Tableau I du texte. Burundi — Perspectives à moyen terme, 200–12

	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2008-12
	Est.	Progr.	Proj.		Projections			Moyenne
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	3.6	4.5	4.5	4.5	5.0	5.0	5.0	4.8
Prix à la consommation (fin de période)	14.7	14.0	22.0	9.0	7.5	6.0	5.5	10.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Administrations publiques								
Recettes (dons exclus)	18.6	19.1	19.1	19.3	19.4	19.5	19.6	19.4
Dépenses totales et prêts nets	38.5	42.6	44.8	44.6	43.4	41.8	41.2	43.1
Solde global								
base engagements (dons autres que PPTE inclus)	-3.3	-3.6	-3.2	-3.0	-2.6	-2.5	-2.1	-2.7
base caisse (dons autres que PPTE inclus)	-5.4	-4.9	-4.4	-3.0	-2.6	-2.5	-2.1	-2.9
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes	-15.7	-18.2	-13.0	-11.5	-10.1	-12.1	-13.7	-12.1
Réserves officielles brutes								
en millions de dollars EU	177.3	155.3	168.4	153.8	145.5	153.4	161.7	156.6
en mois d'importation	3.9	3.2	3.9	3.4	3.0	3.0	3.0	3.3

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

B. Finances publiques et réformes budgétaires

13. Le programme budgétaire table sur un déficit budgétaire global (base engagements et dons autres que PPTE inclus) de 3 % du PIB. Pour contribuer à la maîtrise de l'inflation et au financement du secteur privé, le programme prévoit un niveau de financement intérieur net nul, pour l'ensemble de l'année 2009. Les services du FMI et les autorités s'accordent sur le fait que la politique budgétaire devra continuer à épauler l'absorption de l'aide extérieure, afin de permettre une augmentation des dépenses dans les domaines essentiels à la réalisation des OMD. À cet effet et tenant compte de la capacité d'absorption du Burundi, le programme prévoit l'éventualité d'un déficit budgétaire accru, si le financement extérieur concessionnel est supérieur au niveau programmé. Les autorités continuent d'agir en concertation avec la Banque mondiale pour accroître la capacité d'absorption.

14. **Les autorités reconnaissent que la mobilisation des recettes intérieures est un facteur déterminant pour la viabilité de l'équilibre budgétaire et l'accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté** (MPEF para. 10). L'objectif de recettes pour le budget 2009 est d'environ 19 % du PIB. En outre, avec l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), les autorités instaureront une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à la place de la taxe sur le chiffre d'affaires et adopteront le tarif extérieur commun de la CAE en juillet 2009. Les deux taxes devraient avoir un impact positif sur les recettes à moyen terme. Toutefois, pour préserver les recettes intérieures dans les premières phases de la réforme fiscale, les autorités devront : 1) adopter un taux de TVA supérieur de 1 % à la taxe sur le chiffre d'affaires; 2) élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations; 3) intensifier le recouvrement des arriérés; et 4) éliminer progressivement le régime suspensif accordé à titre temporaire sur les produits pétroliers, en tenant compte de l'impact social sur les populations démunies (MPEF, para.11).

15. **Le budget 2009 consolide les progrès de la réorientation des dépenses vers les secteurs liés à la réalisation des OMD, appuyé par l'allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM** (MPEF, para. 12-15). Les crédits alloués aux secteurs prioritaires devraient passer de 8,8 % en 2008 à 9,9 % en 2009. Conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi, au cours des deux exercices à venir, les ressources IADM iront à l'agriculture, l'eau, l'infrastructure rurale, la santé et l'éducation. Le budget étend le champ des projets financés sur ressources extérieures, ce qui témoigne d'une ferme volonté d'améliorer la collecte des données sur les dépenses axées sur les secteurs prioritaires. Pour créer plus d'espace budgétaire au profit des dépenses en faveur des plus démunis, la masse salariale devrait fléchir, de 11 % du PIB en 2008 à 10,7 % du PIB en 2009, conformément à l'objectif visant à ramener la masse salariale en-dessous de 10 % du PIB à moyen terme.

C. Politique monétaire

16. **L'objectif monétaire primordial est la stabilisation des prix, tout en ouvrant des perspectives adéquates de croissance économique** (MPEF, para. 20-22). Afin de ramener le taux d'inflation de 22 % en 2008 à moins de 10 % en 2009, le programme prévoit une réduction de l'expansion de la masse monétaire ramenée à environ 14 %, tout en permettant d'accroître le crédit au secteur privé. Compte tenu des préoccupations liées à l'inflation, un objectif indicatif de la masse monétaire a été ajouté au programme. Les services du FMI tablent sur une expansion de la masse monétaire de l'ordre de 13 % en 2009. Bénéficiant de l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de change, les autorités s'emploient à améliorer la gestion de la liquidité.

17. **Le Ministère des finances et la Banque centrale conviennent qu'une étroite coordination des politiques budgétaire et monétaire est impérative pour réaliser l'objectif d'inflation.** Ces deux organes de l'État estiment qu'une telle coopération est nécessaire pour améliorer les prévisions de liquidité de la banque centrale et faire en sorte que les dépenses financées sur ressources extérieures soient convenablement absorbées par les adjudications de devises. Des rencontres régulières des représentants des deux entités seront axées sur l'analyse de l'impact des décaissements de l'État au comptant sur la masse monétaire et les opérations du marché des devises.

18. **Suite à la crise financière internationale, la Banque centrale s'emploie à renforcer la supervision bancaire** (MPEF, para. 31). Le système financier burundais est sous-développé et n'a pas de relation significative avec les marchés internationaux de capitaux. Bien qu'il n'y ait pas de signe palpable de tension systémique imminente, les services du FMI engagent les autorités à intensifier la mise en œuvre des recommandations du Département des marchés monétaires et de capitaux concernant la supervision bancaire. La mission conjointe Banque mondiale-FMI prévue en janvier 2009 dans le cadre du PESF offrira l'occasion d'accompagner la banque centrale dans l'élaboration de sa stratégie de réforme du secteur financier et, plus généralement, des mesures prises pour contenir les risques émanant de la crise financière mondiale.

D. Politiques du secteur extérieur

19. **La situation extérieure en 2009 devrait être dominée par la baisse des prix des produits de base due à la crise financière mondiale.** La diminution projetée des prix des produits alimentaires et pétroliers sur le marché mondial abaissera le coût des importations du Burundi d'environ 18 % (ces produits représentant le quart du total des importations), mais la baisse du prix du café entraînera une chute des exportations de l'ordre de 12 %. Globalement, le déficit extérieur courant (transferts officiels compris) connaîtra une légère contraction, s'établissant à 11,5 % du PIB. Les réserves officielles brutes devraient tomber à 3 mois ½ d'importation environ.

20. **Une gestion plus dynamique des réserves de change sera de nature à faciliter la mise en œuvre des mesures programmées** (MPEF, para. 23). Avec l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de change, les autorités se préparent à améliorer le système d'adjudication des devises tout en jetant les bases du développement, à moyen terme, du marché interbancaire de devises. Les services du FMI engagent les autorités burundaises à prendre des mesures pour éliminer la pratique de taux de change multiple qui subsiste et accepter les obligations visées à l'article VIII, sections 2, 3, et 4 des Statuts du Fonds monétaire international. Les autorités entendent faire appel à l'assistance technique du FMI dans ce domaine.

21. **Les autorités devraient poursuivre le renforcement de la gestion de la dette extérieure, après le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE et l'allègement de dette au titre de l'IADM.** D'après la dernière analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, les indicateurs de la dette extérieure du Burundi devraient rester élevés sur le moyen terme. S'il est vrai que l'allègement de la dette permettra de réduire considérablement la charge de la dette extérieure, le Burundi restera vulnérable aux chocs exogènes, ce qui souligne combien il importe de continuer à rechercher exclusivement des financements hautement concessionnels ou sous forme de dons.

22. **Le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel chargé de coordonner les efforts d'intégration à l'EAC et de faciliter la prise de décisions.** Une stratégie et un plan d'action national, préparés avec l'assistance de partenaires pour le développement, seront adoptés prochainement.

E. Réformes structurelles

23. **Les autorités sont déterminées à mener à bien la réforme de la gestion des finances publiques (GFP)** (MPEF, para. 25-27). Le Conseil des ministres adoptera une stratégie de gestion des finances publiques et un plan d'action à cet effet. Pour favoriser la mise en place progressive du compte unique du Trésor, le gouvernement procédera à la consolidation des comptes bancaires de l'État. Il engagera, en 2009, l'application progressive de la loi organique relative aux lois de finances.

24. **Les réformes sont en cours dans la filière café** (MPEF, para. 33). L'application de la nouvelle réglementation a déjà permis d'accroître la concurrence et la transparence. Avec

le concours de la Banque mondiale, le gouvernement a également mis en place, une réforme complète de la filière café.

F. Suivi du programme

25. Les critères de réalisation semestriels portent sur les avoirs extérieurs et les avoirs intérieurs nets de la Banque centrale, ainsi que sur le financement intérieur net de l'État, assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide extérieure. Trois critères de réalisation continus sont également prévus, fixant un plafond zéro pour : i) la dette extérieure publique non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État; ii) la dette extérieure à court terme; iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs. Des repères indicatifs ont été établis pour la masse salariale de l'État, l'accumulation d'arriérés intérieurs et la masse monétaire (MPEF, tableau 4).

26. **Les repères indicatifs de la masse salariale devraient permettre de protéger les dépenses prioritaires non salariales.** Afin de remédier aux causes profondes des problèmes budgétaires liés aux salaires, le programme prévoit également une conditionnalité structurelle relative au recensement de la fonction publique et à la gestion de la solde. Les services du FMI évalueront les progrès réalisés quant aux mesures y afférentes lors des revues du programme pour envisager, le cas échéant, le déplafonnement de la masse salariale.

27. **La conditionnalité structurelle proposée est liée au premier axe stratégique du DSRP**, à savoir, le renforcement de la gouvernance économique (plus particulièrement la transparence de la gestion des finances publiques). Le tableau 2 du MPEF décrit les mesures préalables qui ont toutes été prises et le tableau 5 expose la conditionnalité structurelle.

G. Risques

28. **Les autorités ont réitéré leur ferme attachement à la réalisation du programme et à la bonne gouvernance, mais deux grands risques subsistent :**

- Premièrement, les conséquences de la crise financière mondiale sur la croissance économique pourrait être plus graves que prévu. La baisse de la demande de produits d'exportation et une chute plus marquée du cours du café présentent des risques d'inversion pour la croissance du PIB réel. Si ces risques se matérialiseraient, les autorités ont prévu d'appliquer un plan d'urgence visant à sauvegarder les objectifs du programme en cas de baisse des recettes fiscales (MPEF, par. 19). La crise a aussi conduit les bailleurs de fonds à réduire leurs concours financiers. En cas de déficit de l'aide extérieure, le programme prévoit des coefficients d'ajustement des objectifs indicatifs (voir PAT).
- Deuxièmement, une dégradation de la situation politique, sociale et sécuritaire constituerait un revers de taille. L'accord de cessez-le-feu conclu par le gouvernement avec le dernier groupe rebelle, le FNL, a jeté les bases de la paix mais l'application du récent accord de partage du pouvoir est essentielle, à cet égard.

IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

29. **Dans un environnement post-conflit difficile, le Burundi a réalisé des progrès réguliers, bien qu'inégaux.** La croissance du PIB réel s'est accélérée en 2008, même si le récent choc des prix alimentaires et pétroliers a maintenu l'inflation à un niveau élevé. La plupart des réformes monétaires et budgétaires ont bien progressé. Les perspectives économiques sont généralement bien orientées mais restent tributaires des risques liés à la situation sécuritaire et à l'environnement extérieur.
30. **Le programme pour 2009 vise à affermir la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté.** La politique monétaire prudente mise en œuvre contribuera à ancrer les attentes inflationnistes, tout en permettant une croissance économique adéquate. Les dépenses allouées aux secteurs relatifs à la réalisation des OMD augmenteront de façon substantielle, grâce à l'allègement de dette découlant des initiatives PPTE et IADM.
31. **Les autorités devraient continuer à recourir principalement à des dons et prêts hautement concessionnels pour préserver la viabilité de la dette.** L'amélioration de la gouvernance sera cruciale pour le maintien de l'appui des donateurs. À cet égard, les autorités doivent poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques.
32. **Compte tenu de la crise financière mondiale, les services du FMI engagent vivement les autorités à redoubler d'efforts pour renforcer le secteur financier** par une meilleure supervision bancaire, la correction des faiblesses du système bancaire et le renforcement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la BRB. La mission PESF conjointe FMI-Banque mondiale de janvier 2009 aidera à guider ces efforts.
33. **La pérennité de la croissance dépend de l'accélération des réformes structurelles.** Outre le maintien de la dynamique des réformes de la gestion des finances publiques, les autorités devraient poursuivre la réforme de la filière café engagée. L'entrée dans la Communauté de l'Afrique de l'Est devrait également donner un nouvel élan aux réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires.
34. **Les risques qui entourent le programme, dans un contexte post-conflit, restent significatifs,** mais les autorités ont fait preuve jusqu'à présent de leur aptitude à gérer les tensions économiques et sociales. Les services du FMI souscrivent entièrement aux efforts déployés par les autorités.
35. Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue, sur la base des résultats et de la vigueur du programme mis en œuvre par le Burundi.

Tableau 1. Burundi — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2003	2004	2005	2015
	Objectif						
Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							
Cible 1 : réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour.							
1. Population à revenu inférieur à 1 dollar par jour (en pourcentage)	58.4 ¹
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU par jour (en pourcentage)	22.7 ¹
3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale (en pourcentage)	7.9 ²	...	5.1 ¹
Cible 2 : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de personnes souffrant de la faim							
4. Prévalence de la malnutrition infantile (en pourcentage des enfants de moins de 5 ans)	45.1 ³
5. Population ne disposant pas l'apport calorique minimal quotidien (en pourcentage)	49.0	64.0	70.0	67.0	...	66.0	24.5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires							
6. Taux de scolarisation primaire net (en pourcentage du groupe d'âge concerné)	41.0	29.5	52.3	30.6	...	35.7	100.0
7. Pourcentage d'élèves achevant la cinquième année d'études primaires	61.7	...	64.0	63.0	...	67.0	100.0
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	51.6	57.9	65.1	...	73.3	...	100.0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible 4 : Éliminer l'écart de scolarisation entre filles et garçons dans le primaire et secondaire si possible d'ici 2005 et à tous les niveaux en 2015.							
9. Taux de scolarisation brut filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en pourcentage)	81.8	79.1	82.0	82.8	...
10. Taux de jeunes femmes/hommes alphabétisés (en pourcentage des 15-24 ans)	76.7	86.0	95.6	...	91.7
11. Proportion de femmes salariées en dehors du secteur agricole	13.3
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	...	11.3	14.0	18.0	18.0	30.5	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile							
Cible 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans entre 1990 et 2015							
13. Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	190.0	190.0	204.0	...	190.0	190.0	63.3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	114.0	114.0	121.0	...	114.0	114.0	...
15. Taux de vaccination contre la rougeole (en pourcentage des enfants de 12-23 mois)	74.0	80.0	75.0	75.0	75.0	75.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle							
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.							
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100 000 naissances vivantes)	1,000.0 ³
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en pourcentage du total)	25.2 ³
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, la paludisme et d'autres maladies							
Cible 7 : D'ici 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle							
18. Prévalence du VIH chez les femmes (en pourcentage des 15-24 ans)	11.0	2.3	...
19. Taux d'utilisation de contraceptifs (en pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)	16.0 ³
20. Nombre d'enfants orphelins en raison du VIH/SIDA	170,000	120,000	...	120,000	...
Cible 8 : Enrayer et commencer de faire reculer d'ici 2015 l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves							
21. Taux de mortalité dû au paludisme
22. Part de la population dans les zones à risque de paludisme utilisant des précautions et traitements efficaces
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	124.6	...	298.3	334.2	...	333.7	...
24. Cas de tuberculose détectés par DOTS (en pourcentage)	...	19.6	34.4	30.0	28.9	29.6	...
Objectif 7. Préserver l'environnement							
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes. Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles.							
25. Zones de réserves forestières (en pourcentage de la surface totale des terres)	11.3	5.9	...
26. Zones protégées (en pourcentage de la superficie totale du territoire national)	4.4	4.8	5.6	5.6	5.6	5.7	...
27. PIB par unité d'énergie employée (dollars EU en PPA par kg d'équivalent-pétrole)
28. Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0.03	0.04	0.04	0.03
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10 : Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion des personnes sans accès à l'eau potable.							
30. Accès à une source d'eau améliorée (en pourcentage de la population)	69.0	79.0	79.0	84.5
Cible 11 : Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis dans le monde.							
31. Accès à un assainissement amélioré (en pourcentage de la population)	44.0	36.0	36.0	...
32. Accès à un titre d'occupation sécurisé (en pourcentage de la population)
Objectif 8. Développer un partenariat pour le développement ⁴							
Cible 16 : Développer et mettre en œuvre des stratégies d'emploi productif pour les jeunes.							
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)
Femmes
Hommes
Cible 17 : Fournir un accès à bon marché aux médicaments essentiels.							
46. Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels à bon marché
Cible 18 : Donner accès aux technologies nouvelles, en particulier de l'information et de la communication.							
47. Lignes de téléphone fixes et mobiles (pour 1 000 personnes)	1.4	2.9	7.4	12.5	12.5	17.6	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	0.7	1.8	4.8	4.7	...

Sources : Banque mondiale; base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006; estimations des services du FMI.

¹ Données de l'enquête de 1998.² Données de l'enquête de 1992.³ Données de l'enquête de 2000.⁴ Les cibles 12 à 15 et les indicateurs 33 à 44 sont exclus parce qu'ils ne peuvent être mesurés pour chaque pays de manière spécifique. Ils ont trait à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12

	2007	2008		2009	2010	2011	2012
	Est.	Progr.	Proj.	Projections			
(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	3.6	4.5	4.5	4.5	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	8.2	18.5	24.5	16.5	7.6	6.0	5.4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	8.3	19.1	23.7	11.2	8.3	6.8	5.8
Prix à la consommation (fin de période)	14.7	14.0	22.0	9.0	7.5	6.0	5.5
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (dollars EU)	-9.7	40.3	49.7	-11.5	23.9	7.0	3.2
Importations, f.à.b. (dollars EU)	20.6	22.8	18.4	-18.0	12.8	8.3	6.7
Volume des exportations	-1.7	35.8	34.0	-0.8	23.9	6.9	4.6
Volume des importations	6.0	4.0	4.3	7.5	8.1	5.7	5.4
Termes de l'échange (détérioration = -)	-23.4	-12.5	3.7	16.8	-4.1	-2.4	-2.6
(Variation en pourcentage de M2 par rapport au début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	11.5	-1.3	12.5	-6.6
Crédit intérieur	6.6	13.2	21.0	21.9
État	-0.2	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	7.6	12.6	16.6	18.4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	14.4	20.0	13.9
Base monétaire (taux de croissance sur 12 mois)	17.4	8.9	22.0	12.9
(Pourcentage du PIB)							
Administrations publiques							
Recettes (dons exclus)	18.6	19.1	19.1	19.3	19.4	19.5	19.6
Dépenses totales et prêts nets	38.5	42.6	44.8	44.6	43.4	41.8	41.2
Solde global (base engagements)							
Dons exclus	-19.8	-23.5	-25.7	-25.4	-24.0	-22.3	-21.6
Dons inclus	0.5	-0.5	-0.2	60.7	-2.6	-2.5	-2.1
Solde épargne-investissement	-15.7	-18.2	-13.0	-11.5	-10.1	-12.1	-13.7
Secteur privé	-16.3	-17.7	-12.8	-8.5	-7.6	-9.6	-11.6
Secteur public	0.5	-0.5	-0.2	-3.0	-2.6	-2.5	-2.1
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant, dons inclus	-153.4	-207.1	-151.5	-163.3	-161.4	-205.2	-248.4
Réserves officielles brutes							
En millions de dollars EU	177.3	155.3	168.4	153.8	145.5	153.4	161.7
En mois d'importation	3.9	3.2	3.9	3.4	3.0	3.0	3.0
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	6.8	4.3	3.0	1.6	2.4	4.0	7.9
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB aux prix courants du marché (milliards de francs Burundi)	1,060	1,311	1,379	1,678	1,895	2,109	2,332

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi — Opérations financières de l'État, 2007-12

	2007	2008		2009	2010	2011	2012
	Est.	Progr.	Proj.	Projections			
Rapport du FMI no. 08/282							
(Pourcentage du PIB)							
Recettes	18.6	19.1	19.1	19.3	19.4	19.5	19.6
Recettes fiscales	17.2	17.7	17.5	17.4	17.6	17.6	17.7
Impôt sur le revenu	5.0	4.6	4.6	4.8	4.9	4.8	4.8
Taxes sur les biens et services	8.7	9.5	9.0	8.7	8.8	8.9	8.9
Taxes sur le commerce extérieur	3.2	3.3	3.5	3.7	3.7	3.7	3.8
Autres recettes fiscales	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	1.4	1.4	1.6	1.8	1.8	1.8	1.8
Dépenses et prêts nets	38.5	42.6	44.8	44.6	43.4	41.8	41.2
Dépenses courantes	24.6	25.2	26.1	24.5	24.5	25.4	24.8
<i>dont</i> : Salaires	10.8	10.8	11.0	10.7	10.5	9.9	9.7
Programmes spéciaux financés sur ressources extérieures	1.2	1.8	3.1	3.8	2.0	0.8	0.8
Dépenses d'équipement et prêts nets	12.7	15.6	15.6	16.3	17.0	15.6	15.6
<i>dont</i> : dépenses sur ressources IADM				1.7	1.5		
Solde global (base engagements)	-19.8	-23.5	-25.7	-25.4	-24.0	-22.3	-21.6
(dons inclus, hors ressources PPTE)	-3.3	-3.6	-3.2	-3.0	-2.6	-2.5	-2.1
Variation des arriérés (réduction = -)	-2.1	-1.3	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-21.9	-24.8	-26.9	-25.4	-24.0	-22.3	-21.6
(dons inclus, hors ressources PPTE)	-5.4	-4.9	-4.4	-3.0	-2.6	-2.5	-2.1
Financement	22.4	24.8	26.9	25.4	24.0	22.3	21.6
Aide extérieure sous forme de dons	20.9	23.0	25.5	86.1	21.4	19.8	19.5
<i>dont</i> : allègement PPTE	3.8	3.1	3.0	63.8	0.0	0.0	0.0
don du FMI au titre de l'IADM	0.0	0.0	0.0	1.7	1.5	0.0	0.0
Prêts extérieurs, nets	-0.9	0.7	0.3	-60.9	2.4	2.2	1.8
Produit des privatisations	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3
Prêts intérieurs	2.4	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel et erreurs et omissions	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Milliards de francs Burundi)							
Recettes totales	197.6	249.8	262.8	323.3	368.3	410.4	456.5
Dépenses totales et prêts nets	407.9	558.0	617.1	748.8	822.3	880.8	960.4
Besoin de financement résiduel et erreurs et omissions	-5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement total	237.7	325.7	371.3	425.6	454.0	470.4	503.9
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>							
Allègement du stock au titre de l'IADM par la BAD et le FAD	0.0	0.0	0.0	84.8	0.0	0.0	0.0
Épargne au titre de l'IADM provenant de l'IDA et de la BAD :							
Amortissement du principal	0.0	0.0	0.0	2.3	3.0	3.2	3.3
Paiements des intérêts annuels	0.0	0.0	0.0	0.5	0.6	0.6	0.6
Dépenses sociales (pourcentage du PIB)	9.2	8.2	8.8	9.9	10.3	10.6	10.8

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Burundi — Situation monétaire, 2005–09

	2005	2006	2007	2008		2009
		Effectif		Progr.	Proj.	Proj.
(Milliards de francs Burundi)						
Avoirs extérieurs nets	70.3	74.6	109.1	104.9	150.3	124.0
Banque centrale	48.8	41.5	75.6	19.0	38.7	25.0
Institutions de dépôt	21.5	33.1	33.5	85.9	111.5	98.9
Avoirs intérieurs nets	227.6	277.7	298.7	372.2	390.5	477.4
Crédit intérieur	277.9	354.3	374.1	417.7	443.3	529.9
Créances nettes sur l'État	121.1	158.1	157.4	157.4	157.4	157.3
Crédit à l'économie	156.8	196.2	216.6	260.3	286.0	372.6
Autres postes, nets (avoirs = +)	-50.4	-76.6	-75.4	-45.6	-52.9	-52.5
M3	297.8	352.2	407.8	477.0	540.8	601.4
Dépôts en devises	40.2	52.3	77.7	99.4	144.5	150.0
M2	257.7	299.9	330.1	377.6	396.2	451.4
Circulation fiduciaire	67.9	68.4	84.2	98.4	117.6	135.2
Dépôts en monnaie locale	189.8	231.5	245.9	279.1	278.6	316.2
Dépôts à vue	115.6	147.5	151.2	176.0	186.4	211.6
Quasi-monnaie	74.2	84.0	94.7	103.2	92.2	104.7
(Variation de M2 en pourcentage par rapport au début de la période)						
Avoirs extérieurs nets	15.9	1.7	11.5	-1.3	12.5	-6.6
Banque centrale	13.8	-2.8	11.4	-17.2	-11.2	-3.5
Institutions de dépôt	2.1	4.5	0.1	15.9	23.6	-3.2
Avoirs intérieurs nets	8.6	19.4	7.0	22.3	27.8	21.9
Crédit intérieur	-0.4	29.6	6.6	13.2	21.0	21.9
Créances nettes sur l'État	7.2	14.4	-0.2	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	-7.6	15.3	6.8	13.2	21.0	21.9
dont : secteur privé	-6.7	13.7	7.6	12.6	16.6	18.4
Autres postes, nets (avoirs = +)	9.0	13.7	0.4	9.0	6.8	0.1
M3	24.5	21.1	18.5	21.0	40.3	15.3
Dépôts en devises	-2.6	4.7	8.5	6.6	20.2	1.4
M2	27.1	16.4	10.1	14.4	20.0	13.9
Circulation fiduciaire	5.3	0.2	5.2	4.3	10.1	4.4
Dépôts en monnaie locale	21.8	16.2	4.8	10.1	9.9	9.5
Dépôts à vue	7.7	12.4	1.2	7.5	10.7	6.4
Quasi-monnaie	14.1	3.8	3.6	2.6	-0.8	3.1
<i>Pour mémoire :</i>						
Base monétaire (pourcentage de variation sur 12 mois)	32.7	5.9	17.4	8.9	22.0	12.9

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi — Comptes de la Banque centrale, 200–09

	2006	2007				2008				2009			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc. Proj.	Mars Proj.	Juin Proj.	Sept. Proj.	Déc.
	(Milliards de francs Burundi)												
Avoirs extérieurs nets	41.5	30.9	17.8	5.8	75.6	69.9	63.4	75.1	38.7	18.3	12.4	13.0	25.0
Avoirs intérieurs nets	65.0	68.9	91.1	104.9	49.4	48.4	71.6	71.3	113.8	126.7	146.8	155.4	147.2
Crédit intérieur	165.3	125.1	143.5	151.4	138.8	125.0	156.3	148.6	189.9	205.7	221.8	232.3	225.9
Créances nettes sur l'État	161.4	120.4	140.3	148.1	134.7	121.6	150.7	143.1	133.1	130.1	127.1	124.1	121.3
Crédit au secteur privé	3.9	4.7	4.6	3.0	3.2	3.4	5.6	5.4	56.8	75.6	94.6	108.2	104.5
Autres postes, nets (avoirs = +)	-100.2	-56.1	-52.4	-46.5	-89.4	-80.1	-78.3	-75.6	-76.2	-79.0	-75.0	-77.0	-78.6
Base monétaire	106.5	99.8	108.9	110.8	125.0	118.3	135.1	146.5	152.5	145.0	159.2	168.4	172.3
Circulation fiduciaire	68.4	62.9	71.7	78.7	84.2	80.6	99.3	110.4	117.6	108.3	121.9	129.0	135.2
Réserves constituées par les banques	28.2	26.6	27.5	21.8	24.9	23.5	18.9	17.3	16.1	17.9	18.5	20.7	18.3
Encaisses	8.4	7.7	7.9	8.0	8.8	9.1	9.9	12.6	12.6	12.6	12.6	12.6	12.6
Autres dépôts non bancaires	1.4	2.6	1.8	2.2	7.1	5.1	7.1	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
<i>Pour mémoire :</i>													
AEN de la BRB (millions de dollars EU)	41.4	29.6	16.3	5.2	67.5	59.3	53.1	63.3	33.3	15.4	10.4	11.0	21.6

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Burundi — Balance des paiements, 2007–12

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Proj.	Projections			
	(Millions de dollars EU)					
Solde extérieur courant	-153.4	-151.5	-163.3	-161.4	-205.2	-248.4
(hors transferts officiels)	-364.4	-395.6	-365.6	-376.8	-400.2	-421.4
Balance commerciale	-242.0	-269.9	-216.3	-236.1	-257.0	-277.4
Exportations, f.à.b.	52.9	79.2	70.1	86.9	92.9	95.8
<i>dont</i> : café	32.6	52.6	44.5	60.0	64.6	66.1
Importations, f.à.b.	-295.0	-349.2	-286.4	-323.0	-349.9	-373.2
<i>dont</i> : produits pétroliers	-58.4	-108.1	-81.1	-98.4	-112.3	-125.7
Services (nets)	-145.6	-159.1	-189.0	-181.6	-186.0	-188.1
Revenu (net)	-5.9	-4.4	-6.2	-7.5	-7.8	-9.2
Transferts courants (nets)	240.1	281.9	248.2	263.7	245.6	226.2
<i>dont</i> : officiels (nets)	211.0	244.1	202.2	215.5	195.0	173.0
Compte de capital	127.4	145.0	1245.9	143.3	150.3	161.3
<i>dont</i> : allègement PPTE	39.4	39.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de dette			1068.6			
Autres transferts (dons IADM)	0.0	0.0	51.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	84.6	-6.3	-1097.1	9.8	62.8	95.4
Investissement direct	0.5	0.5	0.5	0.8	1.3	1.8
Autres investissements	84.1	-6.8	-1097.6	9.0	61.5	93.6
Avoirs	-45.0	-117.6	4.3	-42.5	-41.2	-40.1
Engagements	129.1	110.8	-1101.9	51.5	102.8	133.7
Erreurs et omissions	-29.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	29.0	-12.8	-14.6	-8.3	7.9	8.3
Financement (augmentation des avoirs = -)	-29.0	12.8	14.6	8.3	-7.9	-8.3
<i>dont</i> : variation nette des réserves officielles	-46.2	8.9	14.6	8.3	-7.9	-8.3
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde extérieur courant	-15.7	-13.0	-11.5	-10.1	-12.1	-13.7
Réserves officielles brutes						
En millions de dollars EU	177.3	168.4	153.8	145.5	153.4	161.7
En mois d'exportation	3.9	3.9	3.4	3.0	3.0	3.0
PIB nominal (millions de dollars EU)	975	1170	1416	1593	1694	1808

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burundi — Calendrier des décaissements et revues effectués et prévus au titre de l'accord FRPC, 2008-11

Date	Montant (millions de DTS)	Conditions
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration.
15 janvier 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2008.
6 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2009.
15 janvier 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2009.
6 juillet 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2010.
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2010.
6 juillet 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2011.
Total des décaissements au titre du programme appuyé par la FRPC	46,2	

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de solidité du système bancaire, 2005–08
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Dec-05	Dec-06	Dec-07	Sep-08
Normes de fonds propres				
Fonds propres sur actifs pondérés (ratio de solvabilité)	17.0	13.2	13.5	14.1
Noyau dur des fonds propres (Tier I) sur actifs pondérés ¹	16.5	7.6	10.9	11.0
Fonds propres sur actifs	8.9	8.9	8.5	9.5
Qualité des actifs				
Prêts improductifs (% du total brut des prêts accordés)	20.6	18.6	18.8	17.9
Provisions (pourcentage des prêts improductifs)	81.7	90.2	92.6	92.9
Prêts improductifs moins provisions (pourcentage des fonds propres)	20.4	25.5	7.4	10.1
Gros risques (pourcentage des fonds propres)	34.3	47.7	41.6	53.7
Taux de rentabilité				
Rendement des actifs	1.9	1.7	2.3	2.4
Rendement des fonds propres	14.1	17.5	26.4	25.5
Intérêts nets (pourcentage du résultat brut)	180.5	177.4	167.6	158.6
Charges hors paiement d'intérêts (% du produit brut)	175.7	188.9	156.6	129.0
Charges salariales (pourcentage des charges hors intérêts)	25.8	23.2	24.9	28.0
Liquidité				
Actifs liquides (pourcentage du total des actifs)	34.0	33.1	38.1	33.4
Actifs liquides (pourcentage des engagements à court terme)	87.0	106.8	135.2	109.5
Dépôts de la clientèle (pourcentage du total des prêts accordés)	132.6	134.8	148.5	116.0

Source : données communiquées par les autorités burundaises.

¹ Cette diminution est due à la révision de l'article 2 de la directive n° 2/06 du 24 novembre 2006 relative au calcul des fonds propres de base, qui ne comprennent plus les provisions générales pour risques.

Appendix—Burundi : Lettre d'intention

Bujumbura, le 8 janvier 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui au programme à moyen terme (du 1^{er} Avril 2008 au 31 mars 2011) pour poursuivre le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le gouvernement burundais a effectué, avec une mission du FMI, la première revue du programme. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2008 au 30 septembre 2008, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2009.
2. Sur le plan politique, le gouvernement burundais continue à déployer tous les efforts pour consolider le processus de paix sur la base de la mise en œuvre des accords signés entre le Burundi et les belligérants.
3. Sur le plan économique et social, le gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme durant les six premiers mois de son application, malgré une situation internationale difficile marquée notamment par une hausse substantielle des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin septembre 2008 ont été respectés.
4. Le gouvernement burundais espère que la volonté qui anime l'action gouvernementale et sa ferme détermination à mettre rigoureusement en place son programme soutenu par la FRPC ouvriront au Burundi la voie vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE attendu au plus tard fin janvier 2009.
5. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié en septembre 2006 et des conclusions du rapport définitif qui a été transmis en novembre 2008 au FMI et à la Banque Mondiale. Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète celle du 24 juin 2008.

6. Le gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités du Burundi consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI concernant cette consultation.

7. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Le Burundi effectuera en outre avec le FMI des revues du programme appuyé par la FRPC tous les six mois. La seconde revue devra être achevée avec les services du FMI au plus tard en juillet 2009 et la troisième est prévue pour janvier 2010 au plus tard.

8. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FRPC, le gouvernement sollicite l'achèvement de la première revue et le deuxième décaissement de 6,6 millions de DTS au titre de la FRPC.

9. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics cette lettre, le MPEF et le Protocole d'Accord Technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que les rapports des services du FMI sur la première revue de la FRPC et le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
 Clotilde NIZIGAMA
 Ministre de l'Economie, des Finances et
 de la Coopération au Développement

_____/s/_____
 Gaspard SINDAYIGAYA
 Gouverneur, Banque de la
 République du Burundi

_____/s/_____
 Gabriel NTISEZERANA
 Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF)
 Protocole d'Accord Technique (PAT)

PIÈCE JOINTE I. BURUNDI — MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

I. INTRODUCTION

1. Ce Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) complète celui du 24 juin 2008. Il met à jour les perspectives à moyen terme de l'action gouvernementale, fait le point de l'exécution du programme en 2008, et présente la politique économique et financière qui sera conduite en 2009 dans le cadre du programme couvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport définitif qui a été transmis en novembre 2008 au FMI et à la Banque Mondiale.
2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants :
 - (1) ramener l'inflation à un taux d'un chiffre;
 - (2) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire;
 - (3) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance; et
 - (4) renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.
3. Sous réserve que la situation de la sécurité publique continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants pour la période de la FRPC : 1) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 5 % à moyen terme, au lieu d'une moyenne annuelle de 3,6 % en 2004–2007 ; 2) l'inflation ralentirait pour tomber à 6 % environ en 2011; et 3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de l'équivalent de 3 mois d'importations.

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2008

4. L'évolution macroéconomique est restée dans l'ensemble conforme au programme, même si l'inflation a été plus forte que prévue. Pour l'année 2008, il est prévu que la croissance du PIB réel se maintiendra à 4,5 %, en raison d'une bonne récolte de café. L'inflation devrait s'établir à 22%, comparé à un objectif de 14%, du fait de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et du pétrole. Le déficit budgétaire global devrait se situer au niveau programmé. La position extérieure du Burundi restera aussi compatible avec les objectifs du programme.
5. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2008 ont été largement respectés. Par contre, l'indicateur sur l'accumulation d'arriérés intérieurs n'est pas respecté à cause du retard dans les décaissements des appuis budgétaires. De même, le plafond sur la masse salariale a été dépassé, du fait d'une masse salariale plus élevée que prévue dans les secteurs prioritaires.

6. Le gouvernement a également accompli des progrès significatifs dans les réformes structurelles. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le Parlement a adopté une nouvelle Loi Organique des Finances Publiques qui prend en compte les principes modernes de finances publiques et de transparence, et spécifie les concepts, principes et responsabilités applicables aux agents du Trésor. Le plan d'actions visant à remplacer l'impôt sur les transactions par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été approuvé par le Conseil des Ministres. L'élimination de toutes les exonérations de fiscalité indirecte devra être incorporée dans le nouveau code des impôts, prévu pour être adopté en 2009. Le gouvernement a aussi achevé le recensement des fonctionnaires civils de l'Etat. Il ressort du rapport que le statut de fonctionnaire de 1801 agents reste à valider. Le recensement des effectifs de la police et des forces armées a déjà commencé.

7. Dans le domaine économique et financier, le nouveau code des investissements, promulgué en septembre 2008, est conforme aux meilleures pratiques internationales, et vise à améliorer le climat des affaires. Par ailleurs, le Parlement a adopté une nouvelle loi portant statuts de la banque centrale qui renforce son indépendance et sa gouvernance, conformément aux meilleures pratiques internationales. La banque centrale a, en outre, mis en œuvre d'importantes mesures visant à renforcer son système de contrôles internes et de gestion des risques, suivant les recommandations du récent rapport d'évaluation des sauvegardes financières rédigé par les services du FMI.

8. Pour faire face à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires qui a durement frappé notre pays, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures afin de venir en aide aux couches vulnérables de la population tout en encourageant la production locale. Des réductions tarifaires temporaires et ciblées ont été effectuées sur les importations de produits alimentaires et pétroliers consommés par les pauvres. Toujours dans le souci de réduire l'impact social de la crise alimentaire, le gouvernement a renforcé les filets de sécurité sociale, notamment par des programmes de sécurité alimentaire, de cantines scolaires, de transferts aux agriculteurs, de microcrédits agricoles ruraux, et d'assistance aux réfugiés et déplacés de guerre. Enfin, pour accroître la production agricole, le gouvernement a procédé à l'approvisionnement en semences et en engrais des paysans, au lancement de la réhabilitation du système d'irrigation de la plaine de l'Imbo, et à la réhabilitation des infrastructures de base. Le gouvernement remercie tous les bailleurs de fonds qui ont soutenu financièrement ces initiatives, notamment la Banque Mondiale, les Pays-Bas, la Norvège, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2009

A. Politique budgétaire

9. Le cadre macroéconomique du budget 2009 est le suivant : 1) la croissance du PIB devrait se maintenir à 4,5 %; 2) l'inflation de fin de période ralentirait pour tomber à 9 %; et 3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de 3,5 mois d'importations.

10. Il est crucial de mobiliser des recettes intérieures suffisantes pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Le gouvernement maintiendra la pression fiscale en 2009 à environ 19% du PIB, le niveau projeté pour 2008. Bien que l'introduction de la TVA et l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Est-Africaine (CEA) (repère structurel à fin juillet 2009) puissent avoir un impact positif sur les recettes dans le moyen terme, les études montrent qu'elles pourraient se traduire par une perte de recettes d'environ 0,4% du PIB en 2009. Le gouvernement a demandé auprès du FMI l'assistance d'un expert résident pour accompagner l'introduction de cette réforme fiscale majeure.

11. Pour s'assurer que l'objectif des recettes sera atteint, d'importantes mesures de politiques fiscale et administrative seront prises. En particulier, le gouvernement lèvera progressivement en 2009 la suspension provisoire des prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers tout en tenant compte de l'impact social sur les pauvres. L'assiette générale des impôts sera aussi élargie par (i) la réduction des exonérations ; (ii) la poursuite du recensement de tous les contribuables, y compris dans le secteur informel; et (iii) la collecte de l'impôt sur les rémunérations du personnel local des agences internationales. D'autres mesures comme le renouvellement des plaques automobiles et le recouvrement des arriérés viendront aussi soutenir l'objectif des recettes. La création en janvier 2009 de l'Office des Recettes est une réforme majeure qui contribuera à moyen terme à l'amélioration des recettes de l'Etat.

12. L'objectif primordial de la politique des dépenses en 2009 est d'améliorer sensiblement la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire. Il est donc prévu une augmentation des dépenses prioritaires d'environ 1 % du PIB, malgré la baisse des appuis budgétaires en 2009. Dans le secteur de la santé, les fonds nécessaires sont prévus pour assurer la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes pendant l'accouchement. Il est aussi prévu de recruter 609 agents de santé, dont 50 médecins. Afin d'augmenter la couverture sanitaire du Burundi, la politique de construction des centres de santé dans les régions les plus déshéritées se poursuivra avec la création de 10 nouveaux centres de santé.

13. Dans le domaine de l'éducation, des moyens financiers accrus seront consacrés aux infrastructures scolaires, au recrutement d'enseignants, et aux matériels didactiques, afin de répondre aux besoins de scolarisation stimulés par la gratuité des frais de scolarité dans le

primaire. Ainsi, Le gouvernement prévoit construire 1183 salles de classe dans le primaire et 289 salles de classe dans le secondaire. Le gouvernement prévoit aussi recruter 3667 enseignants, dont 2567 dans le primaire, ce qui contribuera à faire baisser le ratio maître-élève.

14. Dans le domaine agricole, des efforts seront faits pour intensifier la production des cultures vivrières afin d'assurer la sécurité alimentaire. A cet égard, les allègements de la dette dans le cadre de l'Initiative d'Allègement des Dettes envers les Multilatéraux (IADM) seront consacrés à l'amélioration des infrastructures hydrauliques notamment, la réhabilitation et l'extension du système d'irrigation dans la plaine de l'Imbo. Un vaste programme de reboisement en arbres fruitiers sera poursuivi au vu des résultats spectaculaires déjà obtenus. Outre son impact direct sur l'environnement, un tel programme aura des impacts positifs sur la pauvreté, notamment en générant des revenus substantiels dans les zones rurales et en aidant dans la réinsertion sociale des démobilisés.

15. En ce qui concerne la masse salariale de l'Etat, l'objectif demeure un ratio de la masse salariale au PIB en dessous de 10 % vers la fin du programme en 2011. Pour maîtriser la masse salariale, le gouvernement continuera de s'inspirer des conclusions du rapport (fait conjointement par la Banque mondiale et le Gouvernement du Burundi) sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilité fiduciaire (PEMFAR). En particulier, avec la fin du recensement des fonctionnaires civils de l'Etat, le gouvernement procédera à l'élimination de tous les employés fantômes, s'il s'avérait qu'il en existe. Le gouvernement continuera d'appliquer en 2009 les mesures suivantes : 1) geler partiellement le recrutement des fonctionnaires, sauf dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la justice ; 2) remplacer partiellement les retraités par de nouveaux salariés ; 3) centraliser les recrutements par le renforcement des pouvoirs de la commission de recrutement ; et 4) achever le recensement des effectifs de la police et des forces armées au cours de la première moitié de 2009. Par ailleurs, le ministère ayant les finances dans ses attributions devra prendre en charge la gestion de la paie en récupérant la base de données y afférente au plus tard fin mars 2009 (critère de réalisation au 31 mars 2009).

16. Pour établir un cadre cohérent pour le rattrapage des salaires qui tient compte des ressources budgétaires de l'Etat, le gouvernement devra impérativement lancer un audit pour évaluer l'impact budgétaire de ses engagements passés en matière de revalorisation salariale qui n'ont pas encore été appliqués. Sur la base de cet audit, le gouvernement cherchera à trouver avec les partenaires sociaux un accord pour respecter les engagements déjà pris tout en tenant compte du cadre budgétaire. Les salaires en termes réels ont été érodés au cours des dernières années. Aujourd'hui, le salaire mensuel moyen par personne à la fonction publique s'élève à moins de 75 dollars E.U.

17. Dans le domaine des politiques de démobilisation et de réinsertion, le gouvernement continuera à coopérer étroitement avec la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds pour s'assurer que cette politique soit conduite efficacement et de manière à permettre la

réinsertion sociale effective des ex-combattants et à améliorer les conditions de sécurité. Avec un retour de la paix, la réduction des dépenses militaires et sécuritaires permettra de créer un peu plus d'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté sans remettre en cause la viabilité budgétaire.

18. Vu la crise alimentaire qui continue de frapper les pauvres et les couches les plus vulnérables, le gouvernement sollicite auprès des bailleurs de fonds la continuation des appuis budgétaires accordés en 2008 pour faciliter l'ajustement à ce choc et atténuer leur impact sur les pauvres. Des dépenses d'urgence pour des filets de sécurité sociale ciblés, identifiées pour un montant de US\$9 millions de dollars E.U (environ 0.6 % du PIB), pourront être exécutées si des aides budgétaires additionnelles sont apportées. Ce montant servira au maintien des filets de sécurité sociale et des aides ciblées aux couches les plus vulnérables et aux agriculteurs. L'apport des bailleurs de fonds sera aussi nécessaire pour les programmes de cantines scolaires dans les zones les plus vulnérables et de distribution des intrants agricoles au profit des petits exploitants. Pour accroître la production agricole, le gouvernement continue de travailler avec les bailleurs de fonds (notamment la Banque mondiale et la FAO) pour développer les infrastructures rurales, diversifier la production agricole, et améliorer la productivité agricole à travers des programmes de recherche et de systèmes d'irrigation.

19. Pour appuyer la politique budgétaire, le gouvernement préparera et mettra en œuvre un plan de trésorerie trimestrielle glissant (repère structurel à fin juin 2009). Dans ce cadre, toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances et exécutées en tenant strictement compte des recettes disponibles. Une enveloppe mensuelle budgétaire pour chaque ministère doit être définie avec une hiérarchisation stricte des dépenses. Pour sauvegarder les dépenses prioritaires, le gouvernement identifiera à priori des dépenses non prioritaires qui seront coupées en cas de baisse des recettes ou de financement.

B. Politique monétaire et de change

20. Le gouvernement entend poursuivre une politique monétaire prudente, laquelle est nécessaire pour fixer les attentes inflationnistes. Jusqu'à ce que l'objectif d'un taux d'inflation à un chiffre soit atteint, la banque centrale fixera le taux de croissance de la masse monétaire au sens large en dessous du taux de croissance du PIB nominal. Une telle politique monétaire prudente permettra de prévenir les répercussions de second ordre sur les prix internes de la hausse des prix internationaux des produits de base et d'autres chocs sur l'offre.

21. Le financement de la banque centrale au gouvernement sera nul pour l'année 2009 dans son ensemble. En ce qui concerne les avances des années antérieures (2006 et 2007), le

ministère chargé des finances et la banque centrale négocieront une nouvelle convention sur le remboursement de ces avances.

22. Une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire sera indispensable, en particulier dans cette période de montée des pressions inflationnistes. À cet égard, le système informatique d'échange des données entre le ministère chargé des finances et la banque centrale sera mise en exploitation.

23. La gestion active des réserves de change de la banque centrale et la stérilisation des opérations en devises se poursuivront dans le contexte d'un flottement du franc burundais, en vue d'atteindre l'objectif d'inflation. Avec l'assistance technique du FMI, la banque centrale continuera d'appliquer les recommandations des experts du FMI pour améliorer le fonctionnement du marché des changes.

C. Réformes structurelles

24. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuivra les réformes structurelles en cours: la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance, la réforme du secteur financier, l'intégration régionale, la réforme de la filière café et la réforme du secteur pétrolier.

Gestion des finances publiques

25. Sur la base des différents rapports d'assistance technique existants (y compris le PEMFAR), le gouvernement travaille sur une stratégie et un plan d'actions gouvernemental de réformes de la gestion des finances publiques. Au plus tard le 30 septembre 2009, le gouvernement adoptera en conseil des ministres la stratégie de gestion des finances publiques et son plan d'actions et prendra des ordonnances ministérielles relatives à la mise en place des organes chargés de sa mise en œuvre.

26. Pour faciliter la mise en œuvre progressive du compte unique du Trésor, les comptes bancaires de l'État ont commencé à être rationalisés. Dans ce cadre, le gouvernement a procédé à la fusion du budget ordinaire et du budget des investissements, ainsi qu'à la fermeture de plus de 90 comptes ministériels. Tirant leçon de cette expérience, le gouvernement s'engage à poursuivre le travail de rationalisation des comptes de l'État, de manière à ne pas compromettre le bon fonctionnement des services concernés. Cette opération devra aussi laisser une certaine flexibilité au Ministre ayant en charge les finances. Dans cet esprit, les comptes extrabudgétaires objet de la lettre No. 540/4904/2008 du Ministre en charge des finances du 12 novembre 2008 seront progressivement fermés et transformés en sous-compte d'affectation spéciale du compte général du Trésor, au plus tard le 30 septembre 2009 (critère de réalisation à fin septembre 2009). De même, le gouvernement poursuivra la rationalisation des comptes ministériels et autres, en fermant les

comptes objet de la lettre no. 540/4768/2008 du ministre en charge des finances du 31 octobre 2008 (critère de réalisation à fin septembre 2009).

27. Avec la promulgation de la nouvelle loi organique des finances publiques en 2008, le gouvernement s'attèlera en 2009 à préparer sa mise en œuvre progressive. Dans ce cadre, l'élaboration du nouveau règlement général sur la gestion des finances publiques viendra compléter la rénovation du cadre législatif et réglementaire. Pour optimiser les procédures d'exécution du budget, le ministère ayant en charge les finances préparera le manuel des procédures budgétaires et mettra en œuvre une nomenclature adaptée des pièces justificatives. Par ailleurs, en vue de renforcer la réforme des comptabilités budgétaire et générale de l'État, un nouveau manuel des procédures comptables sera élaboré et la nomenclature des comptes sera mise en conformité avec la nomenclature budgétaire.

Promotion de la bonne gouvernance

28. La poursuite des réformes de la GFP et de la banque centrale évoquées ci-avant seront déterminantes à cet égard. En outre, pour accélérer la résolution des dossiers de détournement de fonds publics en instance, le gouvernement consacrera davantage de moyens (financier, matériels, et humain) à la justice, aux organes anti-corruption (l'Inspection générale de l'État, la brigade spéciale anti-corruption, le parquet général près de la cour anti-corruption et la cour anti-corruption). Vu l'immensité de la tâche à accomplir par ces organes de lutte contre la corruption, le gouvernement lance un appel aux partenaires au développement pour qu'ils apportent un appui financier et technique approprié à ces nouvelles structures. Suite aux résultats de l'enquête sur la corruption au Burundi, menée par la Banque mondiale, le gouvernement mettra en place en 2009 une stratégie approfondie de lutte contre la corruption.

29. En ce qui concerne les questions de gouvernance liées à INTERPETROL, les autorités s'engagent à poursuivre les procédures judiciaires liées à cette affaire. En accord avec les lois du Burundi, les 6 milliards de Fbu et les titres de 25 propriétés appartenant à INTERPETROL sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet de l'affaire liée à INTERPETROL (critère de réalisation continu). En ce qui concerne les arriérés de taxes du secteur pétrolier, le gouvernement accélérera leur collecte par tous les moyens légaux, sur la base du rapport d'audit sur les dettes croisées entre l'État et le secteur pétrolier.

Secteur financier

30. Avec la promulgation de la nouvelle loi portant Statuts de la banque centrale, la banque centrale mettra en place un plan d'actions, avec des dates limites, pour appliquer cette loi. La banque centrale continuera à mettre en œuvre les mesures visant à renforcer son système de contrôles internes et de gestion des risques, suivant les recommandations de l'assistance technique en audit interne et du récent rapport d'évaluation des sauvegardes financières élaboré par les services du FMI. Dans ce cadre, la banque centrale soumettra au

Conseil Général, au Comité d'Audit, et au Ministre en charge des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2008 (action préalable). La banque centrale s'engage aussi à recruter un auditeur international pour effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du deuxième semestre 2008 (action préalable).

31. Pour renforcer le secteur financier, la banque centrale continuera à prendre des mesures pour restructurer certaines banques. Suite à la crise financière internationale, la banque centrale renforcera la supervision bancaire. En particulier, des actions seront entreprises pour la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique sur la supervision bancaire. L'autoévaluation de la conformité aux 25 principes de Bâle a débouché sur des recommandations, que la banque centrale s'engage à mettre en œuvre le plus rapidement possible. Par ailleurs, l'étude du secteur financier prévue pour janvier 2009 guidera la banque centrale dans sa stratégie et plan d'action de réformes du secteur financier.

Intégration régionale et commerciale

32. Les progrès en matière d'intégration commerciale sont cruciaux pour atteindre les objectifs de croissance à moyen terme, et le Burundi devra tirer un bénéfice considérable de son adhésion à la CAE. Conscient de ces avantages potentiels, le gouvernement a déjà mis en œuvre un comité interministériel pour coordonner les efforts déployés par le gouvernement et faciliter le processus de décisions. Une stratégie nationale et un plan d'action, préparés avec l'assistance technique des partenaires au développement, seront adoptés très prochainement.

Réforme du secteur café

33. Les réformes de la filière café revêtent une grande importance macroéconomique. Cette filière constitue la principale source de revenu pour près de 800.000 foyers burundais et le café représente environ les deux tiers du total des exportations du Burundi. En vue de réformer ce secteur, le gouvernement a adopté un nouveau règlement des ventes, ouvrant le marché des exportations de café aux acteurs locaux et internationaux. La mise en œuvre de ce règlement s'est traduite par la pénétration effective d'exportateurs selon les principes de concurrence et de transparence. En collaboration avec la Banque Mondiale, le gouvernement a adopté en décembre 2008 une stratégie et un plan d'action de désengagement de l'État de la filière du café.

Réforme du secteur pétrolier

34. En collaboration avec la Banque Mondiale, une étude du secteur pétrolier est actuellement en cours. Le gouvernement demandera auprès du département des finances publiques du FMI une assistance technique sur l'utilisation des politiques fiscales et des

dépenses publiques pour mieux protéger les pauvres dans le cadre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers.

D. Financement extérieur

35. Le gouvernement veillera à ce que toutes ses obligations extérieures soient réglées à l'échéance. Le ministère en charge des finances élabore des rapports mensuels sur la situation de la dette publique qui donnent un aperçu détaillé des obligations à échoir. Ces rapports dont la publication régulière sur une base mensuelle sera poursuivie (déclencheur du point d'achèvement de l'initiative PPTE) seront donc un facteur de renforcement de la gestion de la dette du Burundi.

36. Le Burundi recherchera exclusivement des financements externes concessionnels ou des dons. Le gouvernement s'abstiendra de contracter des prêts externes non concessionnels et veillera à ce que tous les prêts contractés comportent un élément de don de 50 % au moins. Pour s'assurer que ce seuil de concessionnalité est respecté, le gouvernement veillera au respect de la disposition selon laquelle le ministère en charge des finances dispose du droit exclusif de négocier et de ratifier les emprunts extérieurs.

37. Le gouvernement espère obtenir l'allègement de sa dette au titre des initiatives PPTE et IADM au plus tard fin janvier 2009 et poursuivra les négociations avec ses créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris afin d'obtenir de leur part un allègement de dette à des conditions comparables.

E. Assistance technique et coordination des partenaires au développement

38. Le Burundi a d'importants besoins en assistance technique. Les autorités entendent rester en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour renforcer les capacités administratives des institutions burundaises. Le maintien de l'assistance technique du FMI, y compris par le biais de l'AFRITAC, reste crucial en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de politique monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques.

39. La coordination des partenaires au développement (PD) s'avère primordial, étant donné qu'ils financent une partie importante des dépenses budgétaires. Le gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en place un cadre institutionnel de coordination de l'aide, à savoir le Comité National de Coordination des Aides (CNCA). Cette initiative bénéficie du support financier des PD. Le CNCA peut contribuer à :

- Organiser le travail entre le gouvernement et les PD au niveau sectoriel, en s'appuyant sur un chef de file pour chaque secteur parmi les PD. Une grande priorité doit être accordée à la création des groupes sectoriels, comme prévu dans l'organigramme du CNCA.

- Centraliser la coordination de l'aide dans une seule agence, ce qui facilitera la coordination et la prise de décisions au niveau du gouvernement.
- Suivre le déboursement de l'aide et l'exécution des projets, en étroite collaboration avec le ministre en charge des finances, pour s'assurer que le budget incorpore toute l'aide des PD.

F. Suivi du programme

40. Le gouvernement appliquera les mesures figurant au tableau 2 avant l'examen par le Conseil d'Administration du FMI de la demande du Burundi visant à conclure la première revue du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la FRPC.

41. La mise en œuvre du programme continuera d'être suivie à l'aide de revues semestrielles; des critères de réalisation, des indicateurs de réalisation, et repères structurels comme le précise les tableaux 4 et 5. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme, la réalisation des objectifs y afférents et l'observation des critères de réalisation seront examinées dans le cadre des revues semestrielles. Les autorités sont en outre prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui serait nécessaire à la réussite du programme.

Tableau 1. Burundi : Critères de réalisation et repères structurels pour 2008

Mesures	Type de condition et date	Etat d'avancement	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Achèvement du recensement des fonctionnaires civils de l'État.	Critère de réalisation (30 septembre 2008)	Effectué	Renforcer la gestion de la masse salariale en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Lancement du recensement des effectifs de la police et des forces armées.	Repère structurel (31 octobre 2008)	Effectué. Le recensement physique de la police a commencé, et celui des militaires a été lancé.	
Administration des recettes et politique fiscale			
Approbation, par le Conseil des ministres, d'un plan d'actions visant à remplacer l'impôt sur les transactions par la TVA.	Repère structurel (30 juillet 2008)	Effectué avec un léger retard.	Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CAE.
Elimination de toutes les exonérations de fiscalité indirecte et maintien des délais limites sur les exonérations prévues au code des investissements.	Repère structurel (30 septembre 2008)	Effectué avec retard d'une journée; le code des investissements a été adopté.	Redresser les finances publiques en diminuant les exonérations fiscales et en renforçant les contrôles sur les exemptions prévues dans le code des investissements.
Gouvernance			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Critère de réalisation Continu	Effectué	Améliorer la gouvernance pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

Tableau 2. Burundi : Mesures préalables à la première revue de l'accord triennal FRPC par le Conseil d'administration

Mesures	État d'avancement	Fondement macroéconomique
Banque centrale – mesures de sauvegarde		
Soumission au Conseil Général, au comité d'audit, et au ministre en charge des finances du rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2008.	Fait	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale.
Recruter un auditeur international pour effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du deuxième semestre 2008.	Fait	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale.

**Tableau 3. Burundi : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs du FRPC, 2008
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)**

	2007	2008								
	Déc.	Mars	Juin ¹			Sept.			Déc. ¹	
	Act.	Act.	Prog.	Prog. Ajusté	Act.	Prog.	Prog. Ajusté	Act.	Prog.	Proj.
Critères de réalisation										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	67.5	59.3	67.4	55.7	53.1	15.9	-3.4	63.3	16.9	33.3
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	49.4	48.4	51.6	65.2	71.6	124.9	146.9	71.3	117.1	113.8
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	8.5	19.1	37.3	50.9	37.7	21.6	43.6	26.0	13.2	13.2
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs										
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	114.0	34.2	70.3		70.8	106.3		108.7	141.2	151.7
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0.0	0.5	0.0		2.8	0.0		3.3	0.0	3.3

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

**Tableau 4. Burundi : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs du FRPC, 2009
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)**

	2009			
	Mars Prog.	Juin ¹ Prog.	Sept. Prog.	Déc. ¹ Prog.
Critères de réalisation				
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	15.4	10.4	11.0	21.6
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	126.7	146.8	155.4	147.2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	36.5	46.9	61.2	0.0
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs				
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	38.9	86.7	141.7	180.4
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	145.0	159.2	168.4	172.3

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

Tableau 5. Burundi : Critères de réalisation et repères structurels pour 2009

Mesures	Type de condition et date	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques		
Reprise de la gestion de la paye par le Ministère en charge des finances via la prise en charge de la base de données y afférente.	Critère de réalisation (31 mars 2009)	Renforcer la gestion de la masse salariale en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Fermer et transformer en sous-compte d'affectation spéciale du compte général du trésor les comptes extrabudgétaires objet de la lettre no. 540/4904/2008 du ministre en charge des finances du 12 novembre, 2008.	Critère de réalisation (30 septembre 2009)	Poursuivre la mise en place du compte unique du Trésor.
Fermer les comptes objet de la lettre no. 540/4768/2008 du ministre en charge des finances du 31 Octobre 2008.	Critère de réalisation (30 septembre 2009)	Poursuivre la mise en place du compte unique du Trésor.
Préparer et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant.	Repère structurel (30 juin 2009)	Amélioration l'exécution du budget et assurer la coordination des politiques monétaire et budgétaire.
Administration des recettes et politique fiscale		
Introduction de la TVA et du Tarif Extérieur Commun.	Repère structurel (31 juillet 2009)	Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CAE.
Gouvernance		
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Critère de réalisation Continu	Améliorer la gouvernance pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

PIÈCE JOINTE II. BURUNDI — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique fait état des accords sur le suivi de l'application du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés au tableau 4 du MPEF sont les suivants:

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond; critère continu);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond; critère continu); et
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long termes contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond; critère continu).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés au tableau 4 du MPEF sont les suivants :

- Masse salariale de l'État (plafond);
- Accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond).
- Base monétaire (plafond)

Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des ressources du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB, et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme est l'actuel de 3 %.

7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi, ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale d'un an ou plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrepartie n'a pas été reçue. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Les frais d'administration liés au prêt devront être aussi prises en compte pour déterminer l'élément don du prêt. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée

comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1,15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

11. **La masse salariale de l'État** est définie comme étant le total, sur base engagements, des traitements des agents permanents et contractuels de la fonction publique, la police nationale et les militaires, toutes indemnités et primes incluses.

12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100% du montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); (ii) allègement de la dette sur les échéances inférieures à un an; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs, Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les six semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.

18. Les données **hebdomadaires** suivantes:

- les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),

19. Les données **mensuelles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- Un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- données sur le taux de change mensuel (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère chargé des finances);

- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère chargé des finances);
 - les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministère chargé des finances); et
 - la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).
20. Les données **trimestrielles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.
- rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plan d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).
21. Le SP/REFES/Ministère chargé des finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la
pauvreté et pour la croissance**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Le 8 janvier 2009

	Page
I. Relations avec le FMI	2
II. Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008-09	6
III. Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	7
IV. Questions d'ordre statistique.....	8

ANNEXE I. BURUNDI : RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 novembre 2008)

I. Statut: pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs au FMI en francs burundais	76,64	99,53
Position de réserve du FMI	0,36	0,47
Taux de change des avoires		

III. Département des DTS	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	13,70	100,00
Avoirs	0,08	0,62

IV. Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% quote-part
Accords FRPC	75,90	98,57

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FRPC	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46,20	6,60
FRPC	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30
FRPC	13 nov.1991	12 nov. 1994	42,70	17,21

VI. Projections des paiements au FMI ^{1/}

(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoires en DTS)

	Échéances futures				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal		2,64	6,00	8,14	11,72
Commissions/intérêts	0,19	0,52	0,49	0,45	0,40
Total	0,19	3,16	6,49	8,59	12,12

^{1/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

VII. Évaluation des mesures de sauvegarde

Selon une évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités sont conformes aux IFRS et sont publiés). Toutefois, l'évaluation de 2008 a recensé aussi des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'État et ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur extérieur d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres recommandations principales figurent la mise en place d'un système de surveillance de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes, la poursuite des audits semestriels des décaissements à l'État et l'établissement de directives pour les investissements.

VIII. Régime des changes

Le Burundi applique un régime de flottement dirigé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 31 décembre 2008, le taux de change était de 1,234.98 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et levé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiple.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1963, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article XIV. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation des pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne l'ont pas recommandée.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les consultations de 2008 au titre de l'article IV ont été achevées le 7 juillet 2008 par le Conseil d'administration (Rapport de pays 08/77), qui a examiné en même temps la demande d'un nouvel accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

En concluant les consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FRPC dans un environnement difficile, car le pays sort d'un conflit. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette des recettes et améliorer la composition des dépenses tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Sur fond de l'accélération récente de l'inflation, qui résulte de la montée des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole, les administrateurs ont encouragé les autorités monétaires à ancrer les anticipations inflationnistes et à limiter les effets secondaires de l'évolution défavorable de ces prix. Ils jugent nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

X. Assistance technique

2008 (mai)	Mission du Département des finances publiques pour l'installation d'un conseiller résident en gestion des finances publiques
2008 (jan.)	Mission d'évaluation des sauvegardes du Département financier
2007 (déc.)	Mission AFRITAC sur les statistiques des comptes nationaux et l'indice des prix à la consommation
2007 (nov/déc.)	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques
2007 (nov.)	Mission d'AFRITAC en matière de renforcement des capacités de la supervision bancaire
2007 (nov.)	Mission du Département des finances publiques en fiscalité
2007 (nov.)	Mission de statistiques monétaires du Département des statistiques
2007 (sep.)	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (sep.)	Mission AFRITAC en administration des recettes fiscales
2007 (sep.)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de la banque centrale
2007 (juil.)	Mission du Département des finances publiques en gestion des finances publiques
2007 (juin)	Mission AFRITAC de GFP pour le contrôle de la solde
2007 (juin)	Mission AFRITAC de GFP pour le fonctionnement et le contrôle du Trésor
2007 (juin)	Mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (mars)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de gestion de la dette
2006 (déc.)	Expert résident du Département des finances publiques en comptabilité publique
2006 (nov.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
2006 (sep.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la supervision bancaire
2006 (avr.)	Mission du Département des finances publiques sur l'administration de la fiscalité douanière

2006 (mars)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
2006 (mars)	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
2006 (jan.)	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
2006 (janv.)	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire

XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	826,00
<i>dont</i> : Aide du FMI (millions de dollars EU)	27,84
(Équivalent en millions de DTS)	19,26
Date d'arrivée au point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0,26
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	--
Total des décaissements	0,26

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision, mais qui n'a pas été décaissé pendant la période intérimaire.

XII. Représentant résident

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra est le Représentant résident du FMI au Burundi depuis mai 2007.

ANNEXE II. BURUNDI : PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2008–09

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date de fourniture attendue
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque des 12 prochains mois	1. Gestion des finances publiques et Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR)	Juillet 2008	Août 2008
	2. ERSG2 (Soutien budgétaire)	17-28 mars (Évaluation) 8 sept. (Identification)	Juillet 2008
	3. ERSG3 (Soutien budgétaire)	8 nov. (Pré-évaluation) 9 mars (Évaluation) Sept.-8 nov.	Juillet 2009
	4. Mémoire économique (CEM)	9 août (mission principale)	Mars-mai 2010
Programme de travail du FMI des 12 prochains mois	1. Consultations au titre de l'article IV, négociations d'un nouvel accord FRPC	30 avril – 14 mai et 25-31 mai 2008	Juillet 2008
	2. Première revue FRPC	Octobre 2008	Décembre 2008/ Janvier 2009
	3. Deuxième revue FRPC	Avril 2009	Juillet 2009
B. Demandes de participation au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque	1. Note de politique sur le secteur pétrolier intérieur		Septembre/Octobre 2008
Demande de la Banque au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2008
	2. Étude des sources de l'inflation au Burundi		Décembre 2009
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints des 12 prochains mois	PESF		Décembre 2008
	AVD		Décembre 2008
	Documents PPTE		

**ANNEXE III. BURUNDI : RELATIONS AVEC
LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

(au 31 janvier 2008)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la fondation de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé une facilité, le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine avec environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 24 novembre 2005, les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement (BAfD) et du Fonds africain de développement (FAD) sont convenus que le Burundi avait effectivement satisfait aux conditions et atteint le point de décision au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La part d'allègement du Groupe de la BAfD s'élèvera à 149,35 millions de dollars EU en valeur actuelle nette (226,01 millions de dollars EU en termes nominaux) ce qui représente environ 21% de l'assistance des créanciers multilatéraux et environ 18% de l'assistance de tous les créanciers. Ce montant permettra d'économiser jusqu'à 90% des obligations du Burundi au titre du service de la dette tous les ans jusqu'en février 2043.

Dans le cadre de son allocation FAD9, après la levée des sanctions en octobre 2004, la BAfD a approuvé le 7 juillet 2004 un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation des fonctionnaires et acheter de l'équipement pour les institutions responsables de la gestion économique et de la société civile. Un crédit à l'ajustement structurel de 6,72 millions de DTS, en une tranche, accompagné d'un nouveau don de 1,5 million de DTS pour le soutien institutionnel, a été approuvé par le Conseil en décembre 2004. Un projet pluri-sectoriel, d'un total de 9,8 millions de DTS, a aussi été approuvé en décembre 2004. Dans le cadre de l'allocation FAD10, la BAfD a approuvé en décembre 2005 un don de 12 millions de DTS pour financer la modernisation de l'infrastructure rurale d'adduction d'eau et, en mars 2006, 9 millions de DTS pour financer le projet de gestion du bassin versant. En novembre 2006, la BAfD a approuvé un autre don : 7,3 millions de DTS, en une tranche, pour financer les réformes économiques et le soutien à la gouvernance.

Opérations de la Banque africaine de développement au Burundi		
	Encours des prêts	Arriérés
	(en millions de DTS)	
Fonds africain de développement	138,7	0
Nigerian Trust Fund	1,4	0
Total	140,1	0

ANNEXE IV. BURUNDI : QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Les données du Burundi présentent de sérieuses lacunes et ne permettent pas d'assurer une surveillance effective. De fortes carences affectent les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements. Des missions du Département des statistiques (STA) ont constaté que les sous-effectifs, le manque de ressources financières et de matériel handicapent la production et la diffusion des statistiques macroéconomiques. La coordination entre les institutions responsables de l'établissement des statistiques est insuffisante.

Après que les autorités ont manifesté leur intérêt pour la participation à la norme générale de diffusion des données (NGDD) en mars 2006, une mission les a aidées à préparer des métadonnées et, en collaboration avec la Banque mondiale et les donateurs, à établir un plan de redressement. Les autorités ont mentionné ce plan d'action dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui a été approuvé en septembre 2007 et une stratégie nationale de développement des statistiques est en cours de préparation avec l'assistance de donateurs. Le 25 septembre 2007, le gouvernement a promulgué une nouvelle législation statistique et en décembre 2007 en a approuvé les décrets d'application. Le Burundi devrait participer à la NGDD, une fois que les autorités auront achevé de réviser les métadonnées.

Questions statistiques en suspens

Secteur réel

De graves déficiences des données du secteur réel nuisent à l'analyse et à la gestion économique. Les comptes nationaux ne sont pas établis régulièrement. Les données source sur l'agriculture, l'activité la plus importante, accusent des faiblesses. Depuis 1998, le Burundi communique des estimations annuelles des comptes nationaux au FMI avec environ trois mois de décalage, mais elles sont calculées à partir d'un modèle de projection macroéconomique maintenu par le Ministère de l'économie (MEFD). Le Bureau de la statistique est en train de mettre au point, avec l'aide d'AFRISTAT, des comptes nationaux provisoires pour 2005, la nouvelle année de base. C'est un effort important, car les données des comptes nationaux ont été établies pour la dernière fois en 1998.

L'indice des prix à la consommation (IPC) est établi mensuellement. Sa couverture a été étendue pour inclure les provinces ainsi que la capitale, Bujumbura. Les coefficients de pondération, qui sont fondés sur une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages, sont en cours de révision. Il n'existe pas d'indices des prix à la production, et les données sur l'emploi ne sont pas à jour.

Finances publiques

La banque centrale établit les statistiques de finances publiques au moyen de données source fournies par le MEFD. Jusqu'il y a peu, les ministères ne tenaient que rarement des registres informatisés, et il était donc impossible d'établir des soldes et autres vérifications comptables. On ne dispose que de peu d'informations sur les unités extrabudgétaires. L'absence d'informations détaillées sur les recettes et les dépenses réduit la transparence des comptes publics. L'enregistrement des arriérés de la dette extérieure et des dépenses

courantes financées sur dons extérieurs présente aussi des problèmes, ce qui entraîne de graves discordances entre le solde des recettes et des dépenses et les estimations de financement. Avec l'assistance de la Banque mondiale et du Département des finances publiques du FMI, un système informatique amélioré de gestion des finances publiques produisant, entre autres, les états trimestriels standard d'exécution budgétaire a été mis en place en 2005 et est à présent opérationnel. Grâce à ces améliorations, l'établissement des statistiques de finances publiques est maintenant plus rapide et de meilleure qualité. Le Département des statistiques a fourni une formation en matière de statistiques de finances publiques aux responsables de l'Institut multilatéral d'Afrique et de l'INS. Cependant, la couverture et la qualité ont besoin d'être améliorées. Des données résumées sur les transactions de statistiques de finances publiques jusqu'en juillet 2007 ont été communiquées dans les *Statistiques financières internationales*. Aucune donnée n'a été communiquée pour publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* depuis 1999.

Statistiques monétaires

Du 22 novembre au 4 décembre 2007 une mission d'assistance technique du Département des statistiques a aidé la BRB à améliorer ses statistiques monétaires et financières. En conséquence, les statistiques monétaires établies par la BRB suivent dans une large mesure la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, ce qui devrait faciliter l'harmonisation des statistiques monétaires du Burundi avec celles des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La BRB a achevé la migration aux formulaires standardisés de déclaration aux fins de la soumission de ses statistiques monétaires au FMI, et celles-ci ont été publiées dans le numéro de juillet 2008 du *Supplément de statistiques monétaires et financières* de *IFS*. Avec l'appui de la mission de 2007, la BRB a établi un agrégat monétaire au sens large (M3) devant remplacer M2, qui n'inclut pas les dépôts en devises.

Balance des paiements

Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques du commerce de marchandises sont calculées à partir des données des douanes, mais aucun ajustement n'est fait pour les flux d'échanges internationaux non enregistrés, comme les dons en nature, qui ne transitent pas par le système bancaire. Les données sur les services sont collectées principalement à partir des états mensuels de règlement bancaires. Les estimations de revenus sont calculées presque exclusivement à partir de ces états. Pour les services comme pour les revenus, l'exactitude des données source n'est pas évaluée systématiquement par rapport aux autres sources statistiques. Les données sur les transferts courants et en capital, de même que celles sur les comptes d'opérations financières, sont incomplètes; la BRB devra prendre des mesures supplémentaires pour améliorer leur qualité et leur fiabilité. Les données de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont publiées dans *International Finance Statistics* et l'*Annuaire de la balance des paiements* jusqu'en 2006.

Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

(Au 30 novembre 2008)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Monnaie centrale	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Juin 2008	Nov. 2008	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2008	Nov. 2008	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administration centrale	Sep. 2008	Nov. 2008	T	T	T
Encours de la dette publique contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	Déc. 2007	Nov. 2008	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2007	Nov. 2008	M	M	M
PIB/PNB	Déc. 2007	Nov. 2008	A	A	A
Dette extérieure brute	Déc. 2007	Nov. 2008	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	Déc. 2007	Oct. 2008	A	A	A

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivées.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 09/17
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 26 janvier 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI achève la première revue de l'accord FRPC avec le Burundi et approuve le décaissement d'un montant de 9,9 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui, la première revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la FRPC. L'achèvement de la première revue permet le décaissement immédiat d'un montant équivalent à 6,6 millions de DTS (environ 9,9 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre du programme à l'équivalent de 13,2 millions de DTS (soit environ 19,9 millions de dollars EU).

L'accord FRPC a été approuvé le 7 juillet 2008 (voir [Communiqué de presse n° 08/167](#)) pour un montant équivalent à 46,2 millions de DTS (environ 69,6 millions de dollars EU).

À l'issue des travaux du Conseil d'administration sur le dossier du Burundi, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim a fait la déclaration suivante :

«Les autorités burundaises doivent être félicitées pour les bons résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme FRPC, dans un contexte politique et économique difficile. Le Burundi a rempli les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Burundi peut par conséquent bénéficier d'une assistance complémentaire au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Le programme pour 2009 devrait permettre d'affermir la stabilité macroéconomique et de poursuivre la réduction de la pauvreté. La politique monétaire prudente aidera à fixer les attentes inflationnistes tout en offrant des perspectives suffisantes de croissance économique. Les dépenses allouées aux secteurs liés à la réalisation des OMD seront fortement accrues, épaulées par la mise en œuvre des initiatives d'allègement de dette PPTE et IADM.

La réalisation des objectifs à moyen terme de croissance durable et de réduction de la pauvreté du Burundi sera tributaire de la poursuite des politiques macroéconomiques prudentes et de l'accélération des réformes structurelles. Il appartient aux autorités de continuer à recourir à des financements sous forme de dons et de prêts hautement concessionnels pour assurer la viabilité de la dette.»

Déclaration de Samuel Itam, Administrateur pour le Burundi

28 janvier 2009

1. Les autorités du Burundi s'appliquent sans relâche à consolider la reconstruction post-conflit, la stabilité macroéconomique, la responsabilisation à l'égard de la société et les réformes structurelles. Profitant de la large assise de la croissance économique, les autorités sont déterminées à en maintenir l'élan à court et moyen terme. Elles sont reconnaissantes de l'action et de l'aide constructives du FMI, de la Banque mondiale et de la communauté des donateurs. Elles remercient notamment les services de l'institution pour la franchise du dialogue et de leurs conseils, apports inappréciables aux efforts visant à accroître et soutenir la croissance et à réduire la pauvreté.

2. L'exécution du programme FRPC depuis son lancement en juillet 2008 a donné des résultats probants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin septembre 2008 ont été observés. Des progrès impressionnants ont été constatés dans l'application du programme de réforme. En outre, six des neuf déclencheurs du passage du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée ont été pleinement mis en œuvre, et de sensibles avancées ont été accomplies dans la mise en œuvre des trois autres – démobilisation, filière café et secteurs sociaux. De fait, les trois derniers déclencheurs étaient dans tous les cas très ambitieux pour le Burundi.

- Un accord de cessez-le-feu a été conclu, beaucoup plus tard que prévu, avec le dernier groupe rebelle, et les accords de partage du pouvoir ont été signés seulement le mois dernier. Néanmoins, de sensibles avancées ont été accomplies vers la réalisation des objectifs de démobilisation, réinsertion et réintégration.
- Lorsqu'elles ont commencé à préparer la vente par adjudication des participations de l'État dans une majorité de stations de lavage de café, les autorités ont pris conscience de la nécessité de mieux ancrer les réformes voulues dans le secteur pour en optimiser les avantages. C'est ainsi que le Burundi a décidé de s'engager dans une réforme plus ambitieuse que prévu, avec l'assurance toutefois que les résultats atteints seraient plus acceptables pour l'ensemble des parties prenantes et durables.
- Les autorités attachent la plus grande importance à l'amélioration des secteurs sociaux – en particulier l'éducation et la santé. Toutefois, les progrès en la matière ont été beaucoup plus lents que souhaité. Sortant d'une période de conflit très difficile, les autorités ont peut-être sous-estimé l'effort considérable requis pour restaurer ne serait-ce que les composantes fondamentales du système pour que celui-ci commence à produire des résultats acceptables. Elles n'en sont pas moins déterminées. Les objectifs fixés pour les secteurs sociaux peuvent rétrospectivement sembler avoir été quelque peu ambitieux, mais les autorités espèrent les atteindre dans un très proche avenir. À cet égard, elles sont reconnaissantes aux partenaires au développement de l'aide qu'ils leur ont apportée.

3. Au regard des bons résultats économiques et de leur inlassable détermination à entreprendre les réformes au titre du programme, les autorités demandent l'appui des Administrateurs pour i) conclure la première revue au titre de l'accord FRPC, ii) considérer que le Burundi a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, et iii) lui accorder un allègement de la dette au titre de l'IADM.

Évolution économique récente et résultats du programme

4. Les résultats macroéconomiques du Burundi sont toujours probants : la croissance du PIB réel est estimée à une moyenne annuelle de 4,5 % par an pendant la période 2006-07. La bonne récolte caféière et l'augmentation des projets d'investissement financés par les bailleurs de fonds ont été les moteurs de la croissance économique. Toutefois, la flambée des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires ont conduit à une inflation à deux chiffres qui, selon les estimations, a atteint 22 % à la fin décembre 2008. Cela a contribué à apprécier sensiblement le taux de change réel, bien que les exportations n'en aient pas pâti, semble-t-il, durant l'année. Dans l'ensemble, la performance budgétaire continue d'être conforme au programme car les dépenses plus élevées que prévu ont été essentiellement financées par une aide plus grande que ce qui avait été programmé.

5. Les perspectives macroéconomiques sont généralement positives à moyen terme. La croissance devrait pouvoir s'appuyer sur des dépenses d'investissement accrues, une reprise de la production alimentaire et un choc positif de l'offre du fait de la baisse des cours du pétrole. La libéralisation des échanges sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) devrait aider à la diversification économique et à l'élargissement des débouchés. Le ralentissement économique mondial ainsi que les incertitudes politiques et sociales devraient toutefois entraîner des risques baissiers.

6. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Le Parlement a adopté une nouvelle loi organique, qui facilitera les efforts des autorités visant à améliorer la gestion et la transparence budgétaires. Le plan d'action pour le retrait progressif de la taxe sur les transactions et la mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a également été approuvé par le Conseil des ministres. En ce qui concerne le secteur financier, le Parlement a adopté une nouvelle loi renforçant l'indépendance et la gouvernance de la banque centrale, laquelle a mis en place des mesures visant à améliorer sa gestion des risques. Une nouvelle loi sur l'investissement, conçue pour améliorer le climat des affaires, a également été promulguée.

Politiques en 2009 et à moyen terme

7. Les autorités restent résolues à maintenir un environnement macroéconomique stable et à instaurer les conditions propres à promouvoir une croissance économique soutenue et diversifiée et à faire reculer la pauvreté, et elles s'appliquent toujours à mettre en œuvre le programme de réformes structurelles. Les efforts visant à créer des emplois via d'importants investissements publics dans les infrastructures et des réformes dans l'environnement des affaires demeurent prioritaires. Les autorités comptent sur l'initiative PPTE et l'IADM pour contribuer à une réduction sensible du lourd fardeau de la dette du pays, mais également pour

soutenir leurs prudentes politiques budgétaire et monétaire. En dépit des bons résultats macroéconomiques enregistrés, les autorités souscrivent à l'évaluation des services du FMI estimant que le pays doit faire face à l'avenir à un certain nombre de problèmes économiques, sociaux, sécuritaires et exogènes.

Politique budgétaire

8. Les autorités poursuivront leur politique budgétaire prudente à moyen terme, dans le souci de limiter le financement intérieur générateur d'endettement tout en permettant de dégager des ressources budgétaires pour investir davantage dans l'agriculture et les principales activités liées aux OMD. Parmi les principaux volets du programme budgétaire des autorités figurent notamment des efforts renouvelés pour améliorer le recouvrement des recettes, une hausse des investissements publics dans les infrastructures et une amélioration de la productivité dans l'agriculture, parallèlement à la poursuite des efforts visant à rationaliser les dépenses publiques et à revenir à un financement intérieur net équilibré.

9. Les autorités, de même que les services du FMI, ont bon espoir de voir s'améliorer les activités de mobilisation des recettes intérieures si les efforts actuels se maintiennent. Cela supposerait pour une large part d'élargir l'assiette fiscale, de durcir les contrôles budgétaires, et de réduire les exonérations d'impôt discrétionnaires. Les autorités poursuivront la mise en œuvre du programme de modernisation des services de perception des impôts et prépareront l'adoption de la taxe sur la valeur ajoutée et celle du tarif extérieur commun (TEC) de la CAE à court terme.

10. Du côté des dépenses, les autorités ont l'intention de stabiliser les dépenses courantes en pourcentage du PIB, tout en augmentant les dépenses dans les secteurs prioritaires conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi. Les dépenses devraient cibler l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'éducation et la santé, ainsi qu'aux équipements collectifs comme l'approvisionnement en eau et électricité ainsi que les routes rurales.

11. Afin de garantir la crédibilité et de mieux rentabiliser les dépenses, les autorités ont également pris l'engagement sans équivoque d'améliorer la gestion des dépenses publiques. Elles souscrivent notamment aux recommandations des services du FMI visant à refondre le processus lié au cadre de dépenses à moyen terme afin de permettre une planification stratégique et d'assurer la conformité des allocations budgétaires avec les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté. Des moyens plus importants sont actuellement alloués au service chargé de la gestion de la dette extérieure et, afin de prévenir toute résurgence de surendettement extérieur, les autorités continueront de s'appuyer principalement sur des dons et des prêts fortement concessionnels.

Politiques monétaire et de change

12. Les autorités réaffirment leur engagement d'adopter un cadre d'action approprié axé sur la croissance de la base monétaire en vue de maîtriser l'inflation. L'inflation globale devrait diminuer parallèlement à la chute des cours du pétrole et des produits alimentaires, permettant ainsi à la banque centrale de mettre à profit ses instruments de politique monétaire fondés sur le jeu du marché, dont une cible de base monétaire. La banque centrale établira des mécanismes de coordination plus étroits avec le Ministère des finances pour faciliter la prévision des liquidités et les ventes de devises en vue d'absorber l'excès de liquidités provenant des projets financés par l'aide extérieure. Les autorités préparent la mise en œuvre de recommandations récentes du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI sur la supervision bancaire. Elles espèrent que les conclusions de la mission PESF conjointe Banque mondiale-FMI de janvier 2009 compléteront ces recommandations pour les aider à finaliser la stratégie de réforme du secteur financier et d'autres ripostes aux risques issus de la crise financière mondiale et du recul prévu des recettes d'exportation dû à la baisse des cours du café.

Programme de réformes structurelles

13. D'impressionnantes mesures ont été prises dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Ce programme consiste notamment à réformer le secteur financier, à privatiser la filière du café et à promouvoir la responsabilisation. En vue de faciliter d'autres réformes de la gestion des finances publiques, le Conseil des ministres adoptera une stratégie et un plan d'action de gestion des finances publiques, mettra progressivement en place la loi de finances du Gouvernement, et intensifiera la rationalisation des comptes bancaires de l'administration publique. À cet égard, les autorités sont reconnaissantes de l'aide des partenaires au développement et souhaitent insister sur le fait que cette aide demeure essentielle pour une mise en œuvre réussie du programme de réforme.

14. La banque centrale, s'appuyant sur les conclusions du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et des missions PESF conjointes Banque mondiale-FMI, va mettre en œuvre dans les meilleurs délais la stratégie de réforme du secteur financier dès que cette réforme aura été établie avec le concours du FMI et de la Banque mondiale en vue du développement global du secteur financier. La banque centrale entend aussi s'employer activement à faciliter le développement du secteur financier. Elle prévoit, à cet effet, de poursuivre la restructuration de certaines banques.

15. Dans le souci de promouvoir la responsabilisation, le Parlement a adopté la nouvelle loi organique relative aux finances publiques (mentionnée ci-dessus) en juin 2008. Il a également adopté les nouveaux statuts de la banque centrale et le nouveau code des investissements. Les autorités sont également attachées à poursuivre les réformes de la filière du café qui représente les deux tiers du total des recettes d'exportation et génère des revenus pour plus de la moitié de la population. De même, les autorités réformeront l'approvisionnement en pétrole et la gestion du secteur pétrolier avec le concours de la Banque mondiale.

16. Les autorités, ainsi que leurs partenaires d'Afrique de l'Est, sont déterminées à renforcer le programme d'intégration régionale. Elles devraient à cet effet adopter le tarif extérieur commun de la CAE et elles participent aux négociations en vue de la mise en place d'un Marché commun de l'Afrique de l'Est qui prendrait le relais de l'Union douanière d'Afrique de l'Est existante. Afin de faciliter la coordination des initiatives et décisions liées au cadre d'intégration de la CAE, les autorités ont constitué un comité interministériel.

Conclusion

17. En dépit des circonstances difficiles, les autorités sont résolues à mettre en œuvre les mesures voulues de stabilisation et structurelles. À court terme, elles sont déterminées à entretenir la stabilité macroéconomique, à intensifier la mobilisation des ressources intérieures, à promouvoir une croissance favorable aux pauvres, à accroître l'investissement dans l'agriculture et dans les principales activités liées aux OMD, et à mettre en œuvre l'accord de partage du pouvoir en vue de consolider le processus de paix. Leur engagement à l'égard du programme FRPC est indéfectible, ainsi qu'en témoignent les bons résultats du programme à la fin septembre 2008. À cet effet, les autorités demandent que l'on conclue la première revue au titre de l'accord FRPC, que l'on considère que le Burundi a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, et qu'il obtienne un allègement de la dette au titre de l'IADM.

18. Les autorités ont bon espoir qu'à l'avenir, grâce au travail entrepris avec le FMI et à l'aide des partenaires au développement elles pourront atteindre leurs objectifs de développement et jeter solidement les bases qui leur permettront de réaliser plusieurs des OMD essentiels et de consolider le processus de paix.